



République Démocratique du Congo



Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et
Technique

RÉFÉRENTIEL DE FORMATION
FILIÈRE : PRODUCTION ET SANTÉ ANIMALE

cide

CONSORTIUM
INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT
EN ÉDUCATION

Septembre 2021

TABLE DES MATIERS

AVANT – PROPOS.....	3
INTRODUCTION.....	4
PRÉSENTATION DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION	7
GLOSSAIRE	8
Niveau 1 - Éleveur encadreur des animaux de basse-cour et non conventionnels.....	9
SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION « Éleveur encadreur des animaux de basse-cour et non conventionnels ».....	10
BUTS DE LA FORMATION	11
MATRICE DES OBJETS DE FORMATION	12
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	144
Niveau 2 – Éleveur Apiculteur.....	344
SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION « Éleveur Apiculteur ».....	355
BUTS DE LA FORMATION	366
MATRICE DES OBJETS DE FORMATION	377
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	399
Niveau 3 – Éleveur-Encadreur de Petit-bétail - Abatteur de Petit-bétail.....	60
SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION « Éleveur-Encadreur de Petit-bétail - Abatteur de Petit-bétail »	61
BUTS DE LA FORMATION	62
MATRICE DES OBJETS DE FORMATION	63
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	655
Niveau 4 – Éleveur-Encadreur de Gros-bétail - Abatteur de Gros-bétail - Agent Sanitaire....	90
SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION « Éleveur-Encadreur de Gros-bétail - Abatteur de Gros-bétail - Agent Sanitaire ».....	91
BUTS DE LA FORMATION	92
MATRICE DES OBJETS DE FORMATION	93
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS.....	95

AVANT-PROPOS

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, par son Projet d'Education pour la Qualité et la Pertinence des Enseignements au Secondaire et à l'Université, PEQPESU en sigle, dans sa composante Enseignement Technique et Professionnel, a levé l'option de moderniser les programmes des filières de trois secteurs suivant, jugés porteurs d'emploi :

- Le secteur Agricole ;
- Le secteur Mines et Industries extractives ;
- Le secteur Bâtiments et Travaux Publics ainsi que quatre filières du secteur industriel comme secteur connexe.

Dans ces filières, les techniciens sont formés sur base des référentiels des profils professionnels en étroite relation avec les métiers tels qu'ils s'exercent dans le monde de l'emploi.

Pour répondre à cette option de la réforme initiée, la Direction de l'Administration de l'Enseignement Technique et Professionnel, en collaboration avec celle des Programmes Scolaires et Matériel Didactique et le SERNAFOR Technique s'est mise au travail avec l'Equipe Technique National, accompagnée des Consultants Internationaux et des experts de différents horizons, en vue d'élaborer des curricula qui permettront la formation de jeunes techniciens A2 compétents dans la vie professionnelle.

Les innovations introduites dans ces instruments vont de l'approche pédagogique aux stratégies et ne répondent qu'au seul souci de faciliter le travail des enseignants.

Désormais, ces derniers devront se familiariser avec ces innovations pédagogiques introduites qui découlent de l'évolution mondiale de la pédagogie qui les obligent à faciliter l'apprentissage des élèves.

Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique exhorte les enseignants à se les approprier et à en faire bon usage.

Directeur – Chef de Service des Programmes
Scolaires et Matériel Didactique

Guillaume KOROGO ALOKOA

Inspecteur Général Adjoint du SERNAFOR
Technique et Professionnel

Alphonse KABUTAKAPUA KABANZA

Directeur – Chef de Service de l'Administration
de l'Enseignement Technique et Professionnel

Marie IDI BYOTE

INTRODUCTION

1. *Vision pour l'enseignement technique*

De par le monde en pleine évolution technologique de manière croissante, ***une école technique est un maillon d'une chaîne de production industrielle.***

Ainsi, une institution d'Enseignement technique et Professionnel déconnectée de la production industrielle ne peut en aucune façon participer au développement socio-économique du pays.

C'est sur cette vision que reposent les quatre axes de la **réforme** du domaine de l'Enseignement Technique et Professionnel, à savoir :

- l'autonomie accrue de gestion et de fonctionnement des Ecoles Techniques ;
- L'organisation de l'enseignement centrée sur l'apprenant ;

- La mise en place d'un dispositif de formation recréant l'environnement professionnel ;

- Dynamique de partenariat et de formation continue.

Pour concrétiser cette réforme suivant les axes ci haut, le secrétariat général de l'EPST a :

- fixé le cadre de gestion de l'ETP repris dans un ensemble des fascicules qui traitent des questions relatives au développement d'une approche de gestion d'un établissement d'ETP. L'ensemble de ces fascicules constitue le nouveau modèle de gestion ;
- écrit les curricula en approche par compétences ;
- équipé les établissements suivant le guide d'organisation pédagogique et matériel, GOPM ;
- signé la convention de partenariat avec les mondes de travail.

2. Filières réformées

La réforme en cours a touché seize filières ci-après :

SECTEUR	FILIERE
AGRICOLE	Agriculture
	Foresterie
	Industrie agricole
	Nutrition
	Pêche et navigation
	Production et santé animale
MINES ET INDUSTRIES EXTRACTIVES	Géologie
	Chimie industrielle minière
	Métallurgie
	Mines et carrières
BÂTIMENTS, TRAVAUX PUBLICS ET CONNEXES	Construction bâtiments
	Travaux Publics
	Electricité
	Électronique
	Mécanique générale
	Mécanique automobile

La mise en œuvre des curricula de ces filières permet de former un technicien A2 ayant les compétences particulières et générales pour :

- le rendre efficace dans l'exercice d'une profession ;
- favoriser son intégration dans la vie professionnelle ;
- favoriser son évolution dans l'approfondissement des savoirs professionnels ;
- favoriser sa mobilité professionnelle.

La dimension entrepreneuriale est également mise en évidence ; ce technicien aura également la maîtrise des notions et compétences nécessaires pour encadrer, créer et gérer sa petite entreprise. Ainsi, il participera efficacement à l'essor de l'économie nationale de la République Démocratique du Congo.

3. Approche Par Compétences

En vue de traduire le profil d'un Technicien A2 dans un parcours de formation, les seize curricula des filières ci-haut citées ont été élaborés selon la pédagogie de l'intégration, ou l'Approche Par Compétences, APC. Dans ce cadre, il vise prioritairement l'acquisition des compétences afin de préparer les apprenants au métier, et de faciliter l'insertion de futurs Techniciens A2 dans le tissu socioéconomique et professionnel. En effet, l'Approche Par Compétences met l'accent sur ce que l'apprenant doit mobiliser en vue de résoudre des problèmes de la vie professionnelle, donnant ainsi du sens aux apprentissages.

Ainsi, le développement de l'APC exige à l'institution de formation, outre la qualification scientifique, technologique et l'expérience industrielle du formateur, les critères ci-après :

- Des conditions infrastructurelles adéquates, offrant des espaces pédagogiques favorables à l'apprentissage ;
- L'acquisition des équipements technologiques d'apprentissage.

Ces critères sont un préalable sans lequel la formation d'un véritable professionnel de métier sera un leurre et la mise en œuvre de ces curricula sera contrariée.

Une autre grande innovation qu'apporte cette modernisation des programmes, c'est le regroupement pédagogique faisant apparaître, par niveau, des profils intermédiaires (conduisant aux métiers intermédiaires). Ainsi, les apprenants n'étant pas arrivés au bout d'un cycle, mais ayant terminé avec succès un niveau, a en lui les compétences pour exercer le métier intermédiaire défini.

Les Auteurs

PRÉSENTATION DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le référentiel de formation « **Production et santé animales** » a été conçu suivant la démarche d'élaboration des programmes selon l'approche par compétence. L'approche implique la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation. Elle tient compte de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail et les buts généraux de la formation technique.

Les objectifs et standards servent à la définition des activités d'apprentissage et à leur évaluation. La réussite du Référentiel de Formation permet à l'élève de se qualifier pour exercer sa profession en fonction des compétences attendues à l'entrée sur le marché du travail, et la teneur de ses apprentissages contribue à assurer sa polyvalence.

Le référentiel « **Production et santé animales** » comprend deux composantes : la formation spécifique et l'enseignement général communs à tous les Référentiel de Formations.

L'enseignement général totalise 1665 heures.

La formation spécifique totalise 2295 heures, dont 600 heures sont dédiées aux stages de formation en entreprise.

Le cursus de la filière « **Production et santé animales** » est subdivisé en quatre parties intégrant des niveaux 1, 2, 3 et 4 donnant lieu à des profils intermédiaires :

- Partie 1** : Éleveur encadreur des animaux de basse-cour et non conventionnels (niveau 1) ;
- Partie 2** : Éleveur apiculteur (niveau 2) ;
- Partie 3** : Éleveur encadreur de petit bétail – Abatteur de petit bétail (niveau 3) ;
- Partie 4** : Éleveur encadreur de gros bétail – Abatteur de gros bétail – Agent sanitaire (niveau 4).

GLOSSAIRE

Référentiel de Formation

Un Référentiel de Formation est un ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards.

Compétence

La compétence est définie comme un pouvoir d'agir, de réussir et de progresser qui permet de réaliser adéquatement des tâches ou des activités de travail et qui se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.).

Objectif

L'objectif se définit comme une compétence, habileté ou connaissance, à acquérir ou à maîtriser. Chaque objectif est formulé sous la forme d'une compétence et comprend un énoncé de la compétence et des éléments de la compétence. C'est l'atteinte des objectifs et le respect des standards qui assurent l'acquisition ou la maîtrise des compétences.

Énoncé de la compétence

Pour la composante de formation spécifique à un Référentiel de Formation, l'énoncé de la compétence résulte de l'analyse de profession, des buts généraux de la formation technique et, dans certains cas, d'autres déterminants.

Éléments de la compétence

Pour la composante de formation spécifique à un Référentiel de Formation, les éléments de la compétence se limitent aux précisions nécessaires à sa compréhension et à son acquisition. On y évoque les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence.

Standard

Le standard se définit comme le niveau de performance considéré comme le seuil à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint. Il comprend, pour la composante de formation spécifique à un Référentiel de Formation, un contexte de réalisation et des critères de performance.

Critères de performance

Pour la composante de formation spécifique à un Référentiel de Formation, les critères de performance définissent les exigences qui permettent de déterminer si l'élève a acquis chaque élément de la compétence et, par voie de conséquence, la compétence elle-même. Les critères de performance sont fondés sur les exigences à l'entrée sur le marché du travail. Chaque élément de la compétence est assorti d'un critère de performance au moins. Tous les critères doivent être respectés pour que l'objectif soit atteint.

Contexte de réalisation

Pour la composante de formation spécifique dans les Référentiel de Formations, le contexte de réalisation correspond à la situation de mise en œuvre de la compétence, à l'entrée sur le marché du travail. Le contexte ne définit ni la situation d'apprentissage ni la situation d'évaluation.

Activités d'apprentissage

Pour la composante de formation spécifique à un Référentiel de Formation, il s'agit des cours (laboratoires, ateliers, séminaires, stages ou autres activités pédagogiques) destinés à assurer l'atteinte des objectifs et des standards visés. Les établissements d'enseignement ont l'entière responsabilité de la définition des activités d'apprentissage et de l'aménagement de l'approche programme.

Niveau 1 - Éleveur encadreur des animaux de basse-cour et non conventionnels

SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION « Éleveur encadreur des animaux de basse-cour et non conventionnels »

Nombre de modules : 20	Durée Totale: 1140 heures	
Valeur en unités : 76	Enseignement Général :450 h	Formation professionnelle :690 h

Référentiel de formation Pépiniériste				
N°	Code	Module	Durée/H	Unités*
1	EG Agri 1-01	Métier et formation	30	2
2	EG Agri 1-02	Notions de Français.	60	4
3	EG Agri 1-03	Notions d'Anglais technique.	45	3
4	EG Agri 1-04	Notions d'IST/VIH/SIDA, SST et EPS	15	1
5	EG Agri 1-05	Notions d'Éducation Civique et Morale	30	2
6	EG Agri 1-06	Notions de respect et de protection de l'environnement	15	1
7	EG Agri 1-07	Notions de TICE	15	1
8	EG Agri 1-08	Notions de Mathématiques.	90	6
9	EG Agri 1-12	Notions de Sciences de vie	60	4
10	EG Agri 1-10	Notions de chimie	60	4
11	EG Agri 1-11	Notions de dessin technique	30	2
Sous-total Enseignement général :			450	30
12	FSP 01 Pro Anim 01	Implantation de l'élevage et exploitation des animaux de la basse-cour	75	5
13	FSP 01 Pro Anim 02	Exploiter les animaux de basse-cour selon la spéculation	60	4
14	FSP 01 Pro Anim 03	Implantation d'un étang ou d'une station piscicole et exploitation des poissons	60	4
15	FSP 01 Pro Anim 04	Exploiter les poissons	90	6
16	FSP 01 Pro Anim 05	Implantation d'un rucher ou d'une station apicole et exploitation des abeilles	90	6
17	FSP 01 Pro Anim 06	Exploiter les abeilles	60	4
18	FSP 01 Pro Anim 07	Examen ante-mortem et Flux technologique d'abattage	45	3
19	FSP 01 Pro Anim 08	Surveiller le flux technologique d'abattage selon la spéculation	60	4
20	FSP 01 Pro Anim 09	Stage de formation en milieu professionnel	150	10
Sous-total formation professionnelle :			690	46
Total			1140	76

* Une unité correspond à 15 heures de formation

BUTS DE LA FORMATION

Les buts de la formation de « **Éleveur encadreur des animaux de basse-cour et non conventionnels** » sont définis à partir des buts généraux de l'Enseignement Technique et Professionnel (ETP) dans le secteur agricole et en tenant compte, en particulier, de la situation de travail.

Ces buts sont :

Rendre la personne compétente dans l'exercice du métier

- Lui permettre de réaliser correctement, et avec des performances acceptables, au niveau du seuil d'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes à la fonction de travail ou au métier de « **Éleveur encadreur des animaux de basse-cour et non conventionnels** ».
- Lui permettre d'évoluer adéquatement dans un milieu de travail, en favorisant :
 - Le développement des habiletés intellectuelles et technologiques permettant d'analyser les situations de travail,
 - Le développement des habiletés liées à l'application des règles et normes dans l'exécution des tâches,
 - Le développement des attitudes et des habitudes à communiquer efficacement avec ses supérieurs, ses collègues et ses clients,
 - Le développement des habiletés à appliquer un processus de résolution de problèmes qui favorise la prise de décisions judicieuses,
 - Le développement de l'éthique professionnelle au regard de la confidentialité de l'information sur la clientèle,
 - Une préoccupation constante de l'hygiène, la santé et de la sécurité.
 - Une préoccupation constante de l'environnement

Assurer l'intégration de la personne à la vie professionnelle

- Lui faire connaître le marché du travail en général ainsi que le contexte particulier au métier de « **Éleveur encadreur des animaux de basse-cour et non conventionnels** ».
- Lui faire connaître ses droits et responsabilités dans le cadre de l'entreprise.

Favoriser l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels

- Lui permettre de développer son autonomie, et sa capacité d'apprendre : prendre en main ses responsabilités, s'informer, se documenter, consolider, enrichir et actualiser ses compétences.
- Lui permettre d'acquérir des méthodes de travail efficaces : planification et gestion de son temps.
- Lui permettre de comprendre les principes sous-jacents aux procédés et aux techniques utilisés.
- Lui permettre de prendre en compte les préoccupations liées à la qualité du travail accompli.

Favoriser la mobilité professionnelle de la personne

- Lui permettre d'avoir des apprentissages de bases larges, transférables et multiplicateurs.
- Lui permettre de développer des attitudes positives à l'égard des changements technologiques et des situations nouvelles.
- Lui permettre de se donner des moyens pour gérer sa carrière.

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION

La matrice des objets de formation met en évidence les compétences générales (ou transversales), les compétences particulières (ou spécifiques au métier) ainsi que les grandes étapes du processus de travail.

Les compétences transversales portent sur des activités communes à plusieurs tâches. Elles portent, entre autres choses, sur la compréhension de principes techniques ou scientifiques liés au métier. Les compétences particulières portent sur des tâches et des activités inhérentes à l'exercice du métier. Quant au processus de travail, il met en évidence les étapes les plus importantes de l'exécution des tâches et des activités propres au métier.

La matrice des objets de formation, à double entrée, permet de voir les liens entre des éléments placés à l'horizontale et des éléments placés à la verticale. Le symbole « Δ » montre qu'il existe un lien entre une compétence spécifique et une étape du processus de travail. Le symbole « \circ » indique un rapport entre une compétence transversale et une compétence spécifique. Des symboles noircis indiquent, en plus, que l'on tient compte de ces liens dans la formulation d'objectifs visant l'acquisition de compétences particulières.

La matrice des objets de formation est conçue en tenant compte des finalités et des buts de la formation professionnelle, à partir des tâches et des opérations définies au moment de l'analyse de la situation de travail. La logique qui a présidé à sa conception influe sur la séquence d'enseignement des modules. De façon générale, on prend en considération une certaine progression en fonction de la complexité des apprentissages et du développement de l'autonomie du stagiaire. De ce fait, l'axe vertical présente les compétences particulières dans l'ordre où elles devraient être acquises et sert de point de départ à l'agencement de l'ensemble des modules. Certains modules deviennent ainsi préalables à d'autres ou doivent être vus en parallèle avec eux.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Un objectif opérationnel est défini pour chacune des compétences. Ces compétences sont structurées et articulées en un projet intégré de formation permettant de préparer l'élève à la pratique professionnelle d'un **Éleveur encadreur des animaux de basse-cour et non conventionnels**. Cette organisation systémique des compétences produit des résultats qui dépassent ceux de la formation par éléments isolés. Une telle façon de procéder assure, en particulier, la progression harmonieuse d'un objectif à un autre, l'économie dans les apprentissages en évitant les répétitions inutiles, l'intégration et le renforcement d'apprentissages, etc.

Les objectifs opérationnels constituent les cibles principales et obligatoires de l'enseignement et de l'apprentissage. Ils sont pris en considération pour l'évaluation aux fins de l'obtention du diplôme. Ils sont définis en termes de comportement et présentent les caractéristiques suivantes :

- Les objectifs opérationnels guident les apprentissages que les élèves doivent faire pour acquérir une compétence ;
- Les précisions déterminent ou orientent des apprentissages particuliers à effectuer, ce qui permet l'acquisition d'une compétence de façon progressive, par éléments ou par étapes.

Pour atteindre les objectifs, les activités particulières et globales d'apprentissage pourraient être prévues.

Guide de lecture des objectifs opérationnels

L'objectif défini en termes de comportement comprend cinq composantes. Les trois premières composantes donnent une vue d'ensemble de cet objectif :

- **Le comportement attendu** présente une compétence comme étant le comportement global attendu.
- **Les conditions d'évaluation** définissent ce qui est nécessaire ou permis au stagiaire au moment de vérifier s'il a atteint l'objectif ; on peut aussi appliquer les mêmes conditions d'évaluation partout.
- **Les critères généraux de performance** définissent des exigences qui permettent de voir globalement si les résultats obtenus sont satisfaisants. Cette composante permet d'avoir une vue précise et une compréhension univoque de l'objectif.
- **Les précisions sur le comportement attendu** décrivent les éléments essentiels de la compétence sous la forme de comportements particuliers.
- **Les critères particuliers de performance** définissent des exigences à respecter et accompagnent habituellement chacune des précisions. Ils permettent de porter un jugement plus éclairé sur l'atteinte de l'objectif.

MODULE 12	Implantation de l'élevage des animaux de la basse-cour
Code : FSP 01 Pro,Anim 01	Durée : 75 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence l'élève doit être capable de

Planter l'élevage des animaux de la basse-cour

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent :

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel ou en petit groupe
- À partir de :
 - document techniques et monographiques , études du marché, données d'analyse du sol,
- À l'aide :
 - plans architecturaux, plans de masse de différents pouliers et clapiers de lapins
 - des données de base sur l'installation des élevage avicoles et cunicoles
 - des fiches techniques des élevage avicoles et cunicoles
 - Sujets de différentes races de volailles et de lapins.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé, de sécurité et d'hygiène
- Réalisation correcte des différentes opérations d'aménagement du terrain, d'installation des infrastructures et équipement et de mise ne place des animaux.
- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.

OBJECTIF OPERATIONNEL	
PRECISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITERES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Choisir l'emplacement du terrain de l'élevage de basse-cour	<ul style="list-style-type: none"> - Choix judicieux de l'emplacement par rapport aux exigences zootechniques (distanciation sanitaire) - Choix judicieux du terrain (superficie, relief, climat, exposition au soleil, historique de l'exploitation, etc.) - Acquisition juste des autorisations nécessaires
B. Aménager les infrastructures de l'élevage de basse-cour	<ul style="list-style-type: none"> - Les constructions du poulailler sont correctement implantées. - Le local cunicole est correctement implanté.
C. Assurer l'équipement de l'élevage de basse-cour	<ul style="list-style-type: none"> - Choix judicieux des équipements du poulailler - Installation correcte des équipements du poulailler - Choix judicieux des équipements cunicoles - Installation correcte des équipement cunicoles
D. Entretenir les infrastructures et les équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Assurance exacte du vide sanitaire - Chaulage correct des murs des bâtiments - Désinfection correcte des bâtiments et des équipements
E. Assurer l'approvisionnement en aliments	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination exacte des besoins alimentaires d'une bande d'animaux - Identification exacte des sources d'approvisionnement en aliments - Planning exact de l'approvisionnement - Stockage adéquat des aliments disponibles
F. Installer les animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Choix judicieux des races et des souches de l'élevage avicole - Choix judicieux des races de l'élevage cunicole. - Réception correcte des poussins et des lapereaux - Installation correcte des animaux (Respect de la densité et des conditions d'ambiance) - Tenu exacte des fiches de suivi

MODULE 13	Exploitation les animaux de basse-cour selon la spéculation
Code : FSP 01 Pro,Anim 02	Durée : 60 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL
<p>COMPORTEMENT ATTENDU</p> <p>Exploiter les animaux de basse-cour selon la spéculation selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent :</p>
<p>CONDITIONS D'ÉVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail individuel ou en petit groupe - À partir de : <ul style="list-style-type: none"> - des fiches zootechniques des élevage avicoles et cunicoles - des étiquettes de sacs d'aliments - des étiquetés de traitements et de vaccins - À l'aide de : <ul style="list-style-type: none"> - Sujets de différentes races de volailles et de lapins; - Les tables bromatologiques ; - Des denrées alimentaires de base et des ingrédients ; - matériel d'alimentation et de réalisation des opérations et de relevés zootechniques ; - plannings d'alimentation, de production, de reproduction et de prophylaxie.
<p>CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des règles de santé, de sécurité et d'hygiène - Réalisation correcte des différentes opérations d'alimentation, abreuvement, entretien sanitaire. - Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels

OBJECTIF OPERATIONNEL	
PRECISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITERES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Alimenter et abreuver les animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination exacte des besoins alimentaires des animaux - Application correcte du programme d'alimentation et d'abreuvement - Exécution exacte du programme lumineux, - Contrôle régulier des paramètres d'ambiance - Vérification adéquate de l'état des stocks d'aliments et des réapprovisionnements - Enregistrement précis des données d'alimentation
B. Assurer la santé des animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Observation correcte des comportements des animaux - Respect exact du plan de prophylaxie - Réalisation exacte du programme des interventions (soins, traitements et vaccins) - Réaliser les opérations de prévention (vide sanitaire, barrières sanitaires) - Enlèvement correct des animaux morts - Suivi exact des résultats des traitements et vaccins réalisés
C. Appliquer le plan d'entretien et d'Hygiène	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage et entretien corrects du matériel d'alimentation (mangeoires, abreuvoirs, réservoirs et pipettes) - Maintien correcte de la propreté de la litière - Nettoyage correct des bâtiments et des installations techniques - Hygiène correcte du personnel
D. Suivre la production	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle exact de l'évolution des poids vifs, - Application correcte de l'opération de transfert entre bâtiments ou cages - Surveillance régulière de la quantité et de qualité des œufs de consommation - Ramassage correct des animaux engraisés - Collecte correcte des œufs de consommation - Placement correcte des produits dans les caisses pour la vente. - Tenue correcte des fiches zootechniques et économiques.

<p>E. Conduire la reproduction des animaux</p>	<ul style="list-style-type: none">- Choix exact des sujets aptes à la reproduction (signes de la maturité anatomophysiologique) <p>Pour les volailles</p> <ul style="list-style-type: none">• Taille optimale de la bande de volailles femelles/males• Suivi correct de l'évolution de la ponte des œufs de reproduction• Renouvellement correct du cheptel des futures pondeuses et des futurs reproducteurs <p>Pour les lapins</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise correcte au mâle des femelles lapines (accouplement)• Vérification exacte de la gestation des lapins• Surveillance exacte des mises bas des lapins• Sevrage correct des lapereaux• Renouvellement correct du cheptel des futures reproductrices et des futurs géniteurs <ul style="list-style-type: none">- Tenue exacte des données de la reproduction
---	---

MODULE 14**Implantation d'un étang ou d'une station piscicole**

Code : FSP 01 Pro Anim 03

Durée : 60 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence l'élève doit être capable de

Implanter un étang ou d'une station piscicole

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent :

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel
- À partir de :
 - document techniques hydrauliques et géomorphologies,
 - données générales sur la pisciculture,
- À l'aide :
 - Relevés topographiques, plans architecturaux d'étangs, plans de masse,
 - des données de base sur l'installation différents installations de pisciculture
 - des fiches techniques des élevage de poissons
 - Échantillon de différentes espèces de poissons.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé, de sécurité et d'hygiène
- Réalisation correcte des différentes opérations d'aménagement du terrain de construction des étangs et de leur chargement
- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels.

OBJECTIF OPERATIONNEL	
PRECISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITERES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Prospecter le terrain	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification correcte de la disponibilité de l'eau (qualité, débit, sources : barrages, lacs, mares, fleuves et rivières, etc.) - Choix approprié du terrain (texture, perméabilité, relief, etc.). - Proximité raisonnable d'un exutoire pour la vidange de l'étang (cours d'eau, rigole, dépression, etc.). - Approvisionnement facile en aliments
B. Aménager les étangs piscicoles	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir le nombre et les dimensions des étangs conformément aux besoins de production - Conception correcte du plan d'aménagement des étangs (digues, canaux, chemins et voies de desserte) - Préparation correcte du terrain - Construction correcte des étangs - Plantation et entretien correct d'une haie vive ou d'un talus.
C. Equiper les étangs	<ul style="list-style-type: none"> - Installation correcte des dispositifs de régulation et de gestion de l'eau (niveau et débit) - Implantation correcte des installations de récolte et autres équipements de gestion des stocks piscicoles - Choix correct du petit matériel d'exploitation (sennes, seaux, râteliers, brouettes, épuisettes, bottes, bassines, écopas, balances, thermomètre, PH mètre, etc.)
D. Charger un étang piscicole	<ul style="list-style-type: none"> - Choix approprié des espèces et des races selon la finalité de l'élevage et les conditions du milieu. - Sélection appropriée des géniteurs - Sélection appropriée des alevins selon leur état de santé. - Répartition correcte des alevins et poissons (âge, sexe et densité.)

MODULE 15	Exploiter les poissons
Code : FSP 01 Pro Anim 04	Durée : 90 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL
<p>COMPORTEMENT ATTENDU</p> <p>Pour démontrer sa compétence l'élève doit être capable de</p> <p>Exploiter des poissons</p> <p>selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent :</p>
<p>CONDITIONS D'ÉVALUATION</p> <p>- Travail individuel</p> <p>À partir de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des fiches zootechniques des élevage piscicoles (espèces, alimentation, reproduction) <p>- À l'aide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sujets de différentes espèces de poissons; - plannings d'alimentation, de production et de reproduction ; - denrées alimentaires de base - différents matériels d'alimentation, de pêche, d'entretien, etc.
<p>CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> – Respect des règles de santé, de sécurité et d'hygiène – Réalisation correcte des différentes opérations d'aménagement du terrain et des étangs – Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels

OBJECTIF OPERATIONNEL	
PRECISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITERES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Alimenter les poissons	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination correcte du régime alimentaire des poissons (composition) - Approvisionnement ou fabrication correcte des aliments - Distribution correcte des rations alimentaires - Mesure correcte de la température et du taux d'oxygène dissous (phytoplanctons)
B. Suivre la production et la reproduction des poissons	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle correct de la croissance et du bien-être des poissons - Ajustement correct des rations alimentaires journalières sur la base du stade d'élevage - Application correcte du planning d'amélioration génétique - Transfert correct entre les étangs de reproduction, de pré grossissement et de production de poisson marchand - Tenue correcte des fiches de données zootechniques et économiques
C. Entretenir les étangs piscicoles	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation correcte des prélèvements d'eau (présences de polluants, de bacilles, etc.) - Application correcte du plan vidange - Entretien adéquat des voies d'alimentation et d'évacuation - Entretien correct des digues, des rebords et des abords des étangs - Maintenance correcte préventive/curative de premier niveau des équipements
D. Récolter les produits de l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Application correcte du plan de pêche - Utilisation correcte du matériel et des techniques de capture - Préparation correcte des poissons pour le conditionnement, le stockage et la vente.

MODULE 16	Implantation d'un rucher ou d'une station apicole et exploitation des abeilles
Code : FSP 01 Pro Anim 05	Durée : 90 Heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence l'élève doit être capable de

Implanter un rucher ou une station apicole

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent :

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel en situation à l'atelier ou en miellerie
- À partir de :
 - Directives
- À l'aide de :
 - matériel : transformateur pour fixation des cires, agrafeuses, marteaux, pinces, tenailles, tournevis, gaufrier à cire, réchaud à gaz, casseroles
 - consommables : cire gaufrée, fil de fer, clous, bouteilles de gaz, tamis à cire, peinture, matériel et produits de nettoyage et désinfection et de traitement pour abeilles
 - ruches vides complètes (hausse, couvre cadres, nourrisseur, trappe à pollen)
 - ruches complètes et peuplées
 - combinaisons complètes, bottes, gants, enfumoirs

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé, de sécurité et d'hygiène
- Réalisation correcte des différentes opérations
- Respect du processus de travail
- Utilisation appropriée des outils
- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels
- Travail soigné

OBJECTIF OPERATIONNEL	
PRECISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITERES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Choisir de l'emplacement du rucher ou de la station apicole	<ul style="list-style-type: none"> - Choix judicieux de l'emplacement par rapport aux exigences apicoles. - Choix judicieux du terrain par rapport au relief, au climat et à l'accessibilité. - Choix judicieux par rapport au respect des mesures d'hygiène, de santé, et de sécurité
B. Installer de la station apicole	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement adéquat du terrain - Installation adéquate de l'infrastructure de la station apicole (ateliers et miellerie) - Équipement adéquat de la station apicole
C. Confectionner des ruches	<ul style="list-style-type: none"> - Choix correct du matériel de confection - Choix correct des consommables - Fabrication correcte des ruches
D. Peupler les ruches	<ul style="list-style-type: none"> - Piégeage correct des reines des essaims sauvages - Division correcte d'un rucher - Enruchage correct des nouveaux essaims
E. Installer les ruches	<ul style="list-style-type: none"> - Distance juste entre ruches voisines - Hauteur des ruches correcte par rapport au sol - Fixation correcte des ruches - Orientation juste des ruches - Protection correcte contre les aléas climatique et le pillage
F. Entretenir les abords du rucher	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien correct des allées de sécurisation du rucher - Élagage correct des branches encombrant les ruches - Destruction adéquate des gîtes des ennemis des abeilles

MODULE 17	Exploitation des abeilles
Code : FSP 01 Pro Anim 06	Durée : 60 Heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL
<p>COMPORTEMENT ATTENDU</p> <p>Pour démontrer sa compétence l'élève doit être capable de Exploiter les abeilles selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent :</p>
<p>CONDITIONS D'ÉVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail individuel en situation à l'atelier ou en miellerie • À partir de : <ul style="list-style-type: none"> - Directives • À l'aide de : <ul style="list-style-type: none"> - ruches complètes et peuplées - combinaisons complètes, bottes, gants, enfumoirs - matériel : extracteur, tamis à miel, maturateur, futs et seaux, couteaux à désoperculer, cuve à désoperculer. - petit matériel de soudure, plomberie, menuiserie, électricité, mécanique, maçonnerie. - matériel de mesure : thermomètre, hygromètre, balance portée 5 kg - matériel et produits de nettoyage/désinfection - Pots pour conditionnement, étiquettes
<p>CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des règles de santé, de sécurité et d'hygiène - Réalisation correcte des différentes opérations - Respect du processus de travail - Utilisation appropriée des outils - Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels - Travail soigné

OBJECTIF OPERATIONNEL	
PRECISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITERES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Alimenter les abeilles	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation correcte des réserves d'une colonie - Évaluation correcte des disponibilités alimentaires naturelles - Évaluation des besoins en alimentation complémentaire d'un rucher - Préparation correcte de l'aliment de complément - Distribution correcte de l'aliment de complément
B. Assurer la transhumance des ruches	<ul style="list-style-type: none"> - Choix judicieux du site de transhumance - Préparation adéquate des colonies - Organisation correcte du chargement et du déchargement des ruches - Sécurité correcte des ruches
C. Visiter et entretenir les colonies	<ul style="list-style-type: none"> - Respect juste du protocole de visite (matériels, procédures, fréquences) - Identification correcte des maladies et des ravageurs. - Application correcte des règles de la prophylaxie - Pose correcte des cadres et des hausses avant la miellée
D. Assurer la production du miel	<ul style="list-style-type: none"> - Récolte correcte des hausses après la miellée - Stockage correct des hausses à la miellerie - Extraction correcte du miel - Maturation et filtration correctes du miel - Conditionnement correct du miel - Stockage correct du produit fini - Enregistrement correct des relevés zootechniques
E. Exploiter les sous-produits de la ruche	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation adéquate de la cire - Récolte, séchage et conditionnement adéquats du pollen - Récolte et conditionnement adéquats de la propolis - Production, récolte et conditionnement adéquats de la gelée royale - Réalisation correcte de services à des tiers (pollinisation, accueil de visiteurs, etc.)

MODULE 18	Réalisation de l'examen ante-mortem selon la spéculation
Code : FSP 01 Pro Anim 07	Durée :45 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL
<p>COMPORTEMENT ATTENDU</p> <p>Pour démontrer sa compétence l'élève doit être capable de Réaliser l'examen ante-mortem selon la spéculation selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent :</p>
<p>CONDITIONS D'ÉVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail individuel en situation dans un abattoir • À partir de : <ul style="list-style-type: none"> - Directives • À l'aide de : <ul style="list-style-type: none"> - établissement d'abattage équipé et opérationnel, - animaux à abattre, - matériel d'examen ante-mortem
<p>CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des règles de santé, de sécurité et d'hygiène - Réalisation correcte des différentes opérations - Respect du processus de travail - Utilisation appropriée des outils - Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels

OBJECTIF OPERATIONNEL	
PRECISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITERES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Contrôler l'admission des animaux à l'abattoir	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle adéquat de la conformité des moyens et conditions de transport. - Contrôle correct de la conformité des règles de débarquement des animaux - Contrôle juste de la conformité des effectifs admis.
B. S'assurer du bien-être des animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle juste de la date d'admission des animaux à l'abattoir (veille du jour de l'abattage). - Contrôle correct du respect de la diète des animaux - Contrôle de la conformité des conditions d'hébergement des animaux (parcs d'attente)
C. Contenir les animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation correcte du matériel de contention - Contention adéquate des animaux
D. Procéder à l'examen clinique ante-mortem	<ul style="list-style-type: none"> - Identification juste des organes à examiner - Identification juste des symptômes clinique ante-mortem - Respect juste du protocole de l'examen clinique ante-mortem
E. Catégoriser les animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Catégorisation correcte des animaux au terme de l'examen clinique - Répartition correcte des animaux - Prise correcte des dispositions légales pour chaque catégorie

MODULE 19	Surveillance du flux technologique d'abattage selon la spéculation
Code : FSP 01 Pro Anim 08	Durée :60 Heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL
<p>COMPORTEMENT ATTENDU</p> <p>Pour démontrer sa compétence l'élève doit être capable de Surveiller le flux technologique d'abattage selon la spéculation selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent :</p>
<p>CONDITIONS D'ÉVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail individuel en situation dans un abattoir • À partir de : <ul style="list-style-type: none"> - Directives • À l'aide de : <ul style="list-style-type: none"> - établissement d'abattage équipé et opérationnel, - animaux à abattre, - matériel de surveillance le flux technologique d'abattage
<p>CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des règles de santé, de sécurité et d'hygiène - Réalisation correcte des différentes opérations - Respect du processus de travail - Utilisation appropriée des outils - Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels

OBJECTIF OPERATIONNEL	
PRECISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITERES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Surveiller l'étourdissement des animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Prise exacte des précautions avant l'étourdissement - Choix correct de la technique d'étourdissement - Étourdissent correct selon la technique choisie
B. Surveiller la saignée des animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Choix correct du matériel de saignée - Disposition correcte des animaux à saigner - Respect juste du temps de saignement
C. Surveiller le plumage/dépouillage des animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Choix correct du matériel de dépouillage, du plumage ou plumaison. - Choix correct de la technique de dépouillage ou de plumaison. - Respect juste des protocoles de dépouillage ou de plumaison.
D. Surveiller l'éviscération des animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Choix correct du matériel d'éviscération - Réalisation correcte des Incisions - Extraction juste des viscères. - Regroupement juste des viscères - Lavage correct des viscères - Rangement juste des viscères
E. Montrer ses qualités civiques et morales	<ul style="list-style-type: none"> - Manifestation claire des signes de politesse et de respect de l'autre - Manifestation claire de sa disponibilité et sa serviabilité ; - Manifestation claire de ses qualités de ponctualité, de régularité et de la confiance en soi.

MODULE 20**STAGE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

Code : FSP.01 PP 09

Durée : 150 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence le stagiaire doit être capable de

S'initier en milieu professionnel

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent :

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel
- À partir de :
 - De directives
 - De la collecte et de l'exploitation de l'information en milieu de stage
- À l'aide :
 - De ses acquis antérieurs
 - Des documents produits par le stagiaire
 - De la présentation de son expérience de stage

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
- Respect du processus de travail
- Respect de l'intégrité des biens de l'entreprise
- Productions écrites et orales de qualité

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Préparer son séjour en milieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Participation active aux activités de préparation - Prise en compte des consignes de déroulement du stage - Contact affirmatif du lieu de stage
B. Respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Respect rigoureux des règles internes de l'entreprise (assiduité, ponctualité et respect de la hiérarchie). - Travail en équipe harmonieux ou respect de l'autre lors du travail en équipe
C. Observer et participer aux activités en milieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Observation précise du contexte de travail. - Observation juste de divers aspects du métier - Participation correcte de tâches professionnelles
D. Remplir les documents de stage	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier journal rempli correctement - Rédaction correcte et complète du rapport
E. Présenter oralement son expérience de stage	<ul style="list-style-type: none"> - Explication correcte des apprentissages réalisés en stage

Niveau 2 – Éleveur Apiculteur

SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION « Éleveur Apiculteur »

Nombre de modules : 21	Durée Totale: 1140 heures	
Valeur en unités : 76	Enseignement Général :450 h	Formation professionnelle :690 h

Référentiel de formation Maraicher				
N°	Code	Module	Durée/H	Unités*
1	EG Agri 2-01	Métier et formation	15	1
2	EG Agri 2-02	Communication en français N01	60	4
3	EG Agri 2-03	Communication en anglais	45	3
4	EG Agri 2-04	Notions de SST, et des activités physiques	30	2
5	EG Agri 2-05	Notions d'éducation civique et morale	30	2
6	EG Agri 2-06	Notions de respect et de protection de l'environnement	15	1
7	EG Agri 2-07	Application des notions de TICE et internet	30	2
8	EG Agri 2-08	Notions de mathématiques	90	6
9	EG Agri 2-09	Notions de SIVT	60	4
10	EG Agri 2-10	Application de chimie organique	60	4
11	EG Agri 2-11	Initiation à l'entrepreneuriat	15	1
Sous-total Enseignement général :			450	30
12	FSP 02 Elev Ap 01	Santé des volailles	45	3
13	FSP 02 Elev Ap 02	Encadrement des élevages de basse-cour	45	3
14	FSP 02 Elev Ap 03	Santé des poissons	90	6
15	FSP 02 Elev Ap 04	Encadrement des pisciculteurs	60	4
16	FSP 02 Elev Ap 05	Santé des abeilles	60	4
17	FSP 02 Elev Ap 06	Encadrement des apiculteurs	60	4
18	FSP 02 Elev Ap 07	Examen post-mortem	60	4
19	FSP 02 Elev Ap 08	Le sort de la viande	60	4
20	FSP 02 Elev Ap 09	Gestion des déchets d'abattage	60	4
21	FSP 02 Elev Ap 10	Stage de formation en milieu professionnel	150	10
Sous-total formation professionnelle :			690	46
Total			1140	76

* Une unité correspond à 15 heures de formation

BUTS DE LA FORMATION

Les buts de la formation de « **Éleveur Apiculteur** » sont définis à partir des buts généraux de l'Enseignement Technique et Professionnel (ETP) dans le secteur agricole et en tenant compte, en particulier, de la situation de travail.

Ces buts sont :

Rendre la personne compétente dans l'exercice du métier

- Lui permettre de réaliser correctement, et avec des performances acceptables, au niveau du seuil d'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes à la fonction de travail ou au métier de « **Éleveur Apiculteur** ».
- Lui permettre d'évoluer adéquatement dans un milieu de travail, en favorisant :
 - Le développement des habiletés intellectuelles et technologiques permettant d'analyser les situations de travail,
 - Le développement des habiletés liées à l'application des règles et normes dans l'exécution des tâches,
 - Le développement des attitudes et des habitudes à communiquer efficacement avec ses supérieurs, ses collègues et ses clients,
 - Le développement des habiletés à appliquer un processus de résolution de problèmes qui favorise la prise de décisions judicieuses,
 - Le développement de l'éthique professionnelle au regard de la confidentialité de l'information sur la clientèle,
 - Une préoccupation constante de l'hygiène, la santé et de la sécurité.
 - Une préoccupation constante de l'environnement

Assurer l'intégration de la personne à la vie professionnelle

- Lui faire connaître le marché du travail en général ainsi que le contexte particulier au métier de « **Éleveur Apiculteur** ».
- Lui faire connaître ses droits et responsabilités dans le cadre de l'entreprise.

Favoriser l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels

- Lui permettre de développer son autonomie, et sa capacité d'apprendre : prendre en main ses responsabilités, s'informer, se documenter, consolider, enrichir et actualiser ses compétences.
- Lui permettre d'acquérir des méthodes de travail efficaces : planification et gestion de son temps.
- Lui permettre de comprendre les principes sous-jacents aux procédés et aux techniques utilisés.
- Lui permettre de prendre en compte les préoccupations liées à la qualité du travail accompli.

Favoriser la mobilité professionnelle de la personne

- Lui permettre d'avoir des apprentissages de bases larges, transférables et multiplicateurs.
- Lui permettre de développer des attitudes positives à l'égard des changements technologiques et des situations nouvelles.
- Lui permettre de se donner des moyens pour gérer sa carrière.

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION

La matrice des objets de formation met en évidence les compétences générales (ou transversales), les compétences particulières (ou spécifiques au métier) ainsi que les grandes étapes du processus de travail.

Les compétences transversales portent sur des activités communes à plusieurs tâches. Elles portent, entre autres choses, sur la compréhension de principes techniques ou scientifiques liés au métier. Les compétences particulières portent sur des tâches et des activités inhérentes à l'exercice du métier. Quant au processus de travail, il met en évidence les étapes les plus importantes de l'exécution des tâches et des activités propres au métier.

La matrice des objets de formation, à double entrée, permet de voir les liens entre des éléments placés à l'horizontale et des éléments placés à la verticale. Le symbole « Δ » montre qu'il existe un lien entre une compétence spécifique et une étape du processus de travail. Le symbole « \circ » indique un rapport entre une compétence transversale et une compétence spécifique. Des symboles noircis indiquent, en plus, que l'on tient compte de ces liens dans la formulation d'objectifs visant l'acquisition de compétences particulières.

La matrice des objets de formation est conçue en tenant compte des finalités et des buts de la formation professionnelle, à partir des tâches et des opérations définies au moment de l'analyse de la situation de travail. La logique qui a présidé à sa conception influe sur la séquence d'enseignement des modules. De façon générale, on prend en considération une certaine progression en fonction de la complexité des apprentissages et du développement de l'autonomie du stagiaire. De ce fait, l'axe vertical présente les compétences particulières dans l'ordre où elles devraient être acquises et sert de point de départ à l'agencement de l'ensemble des modules. Certains modules deviennent ainsi préalables à d'autres ou doivent être vus en parallèle avec eux.

Production et santé animales Niveau 2 : Éleveur Apiculteur Compétences particulières		Objectifs opérationnels	Durée	PROCESSUS (Grandes étapes)					Compétences générales											Totaux	
				Prendre connaissance du travail	Préparer le travail	Effectuer le travail	Vérifier la qualité du travail	Respecter les règles d'hygiène, de santé et de de	Métier et formation	Communication en français	Communication en anglais	Notions de SST, et des activités physiques	Notions d'Éducation Civique et Morale	Notions de respect et de protection de	Application des notions de TICE et internet	Notions de Mathématiques.	Notions de SVT	Application de chimie organique	Initiation à l'entrepreneuriat	Nombre d'objectifs	Durée
Numéros	Objectifs opérationnels	T	U																		
	Numéros																				
	Objectifs opérationnels	T	U																		
	Durée																				
12	Santé des volailles	C	45	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	●	●	○	●	●	●	○		
13	Encadrement des élevages de basse-cour	C	45	▲	▲	▲	▲	▲	○	●	○	●	●	●	○	○	●	○	○		
14	Santé des poissons	C	90	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	●	●	○	●	●	●	○		
15	Encadrement des pisciculteurs	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	○	●	○	●	●	●	○	○	●	●	○		
16	Santé des abeilles	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	●	●	○	●	●	○	○		
17	Encadrement des apiculteurs	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	○	●	○	●	●	●	○	○	●	○	○		
18	Examen post-mortem	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	●	●	○	●	●	●	○		
19	Le sort de la viande	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	●	●	○	●	●	●	○		
20	Gestion des déchets d'abattage	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	●	●	○	●	●	●	○		
21	Stage de formation en milieu professionnel	C	150	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	○	●	●	●	○	●	●	●	○		
Nombre d'objectifs		10																		21	
Durée de la formation			690																	1140	

T : Type d'objectif : (C) Comportement, (S) Situation

○

Δ

Existence d'un lien fonctionnel

●

▲

Application d'un lien fonctionnel

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Un objectif opérationnel est défini pour chacune des compétences. Ces compétences sont structurées et articulées en un projet intégré de formation permettant de préparer l'élève à la pratique professionnelle d'un **Éleveur Apiculteur**. Cette organisation systémique des compétences produit des résultats qui dépassent ceux de la formation par éléments isolés. Une telle façon de procéder assure, en particulier, la progression harmonieuse d'un objectif à un autre, l'économie dans les apprentissages en évitant les répétitions inutiles, l'intégration et le renforcement d'apprentissages, etc.

Les objectifs opérationnels constituent les cibles principales et obligatoires de l'enseignement et de l'apprentissage. Ils sont pris en considération pour l'évaluation aux fins de l'obtention du diplôme. Ils sont définis en termes de comportement et présentent les caractéristiques suivantes :

- Les objectifs opérationnels guident les apprentissages que les élèves doivent faire pour acquérir une compétence ;
- Les précisions déterminent ou orientent des apprentissages particuliers à effectuer, ce qui permet l'acquisition d'une compétence de façon progressive, par éléments ou par étapes.

Pour atteindre les objectifs, les activités particulières et globales d'apprentissage pourraient être prévues.

Guide de lecture des objectifs opérationnels

L'objectif défini en termes de comportement comprend cinq composantes. Les trois premières composantes donnent une vue d'ensemble de cet objectif :

- **Le comportement attendu** présente une compétence comme étant le comportement global attendu.
- **Les conditions d'évaluation** définissent ce qui est nécessaire ou permis au stagiaire au moment de vérifier s'il a atteint l'objectif ; on peut aussi appliquer les mêmes conditions d'évaluation partout.
- **Les critères généraux de performance** définissent des exigences qui permettent de voir globalement si les résultats obtenus sont satisfaisants. Cette composante permet d'avoir une vue précise et une compréhension univoque de l'objectif.
- **Les précisions sur le comportement attendu** décrivent les éléments essentiels de la compétence sous la forme de comportements particuliers.
- **Les critères particuliers de performance** définissent des exigences à respecter et accompagnent habituellement chacune des précisions. Ils permettent de porter un jugement plus éclairé sur l'atteinte de l'objectif.

MODULE 12

SANTÉ DES VOLAILLES

Code : FSP 02 Elev Ap 01

Durée : 45 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence l'apprenant doit :

Assurer la santé des volailles,

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent :

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

A l'aide de :

- Matériel nécessaire aux traitements (seringue, ...)
- Produits vétérinaires
- Volailles à traiter

A partir de :

- Plan de prophylaxie
- Sujet,
- Schéma à légender
- Etiquettes de produits vétérinaires

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des lois et des normes en vigueur
- Respect des règles de santé, de sécurité, de protection de l'environnement et d'éthique professionnelle
- Interprétation juste des données
- Respect du plan de prophylaxie
- Administration correcte des produits
- Réalisation correcte des opérations de prévention
- Observation attentive des volailles
- Enlèvement des animaux morts
- Travail soigné et propre
- Utilisation appropriée du matériel de traitement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A- Respecter le plan de prophylaxie	- Calendrier exacte des interventions - Opérations appropriée à effectuer en fonction de l'âge des volailles
B- Administrer les produits	- Choix correct du produit à administrer - Choix correct du matériel approprié au type de traitement à administrer - Administration correcte et en sécurité du produit
C- Réaliser les opérations de prévention	- Réalisation correcte des opérations de prévention des maladies - Respect du vide sanitaire - Respect des barrières sanitaires
D- Observer le comportement des volailles	- Détection claire des anomalies de comportement des sujets malades - Identification juste du problème
E- Enlever les animaux morts	- Ramassage appropriée des sujets morts - Comptage exacte des sujets morts - Respect des bonnes pratiques d'évacuation - Stockage approprié dans les enceintes

MODULE 13**ENCADREMENT DES ELEVAGES DE BASSE-COUR****Code : FSP 02 Elev Ap 02****Durée : 45 heures****OBJECTIF OPÉRATIONNEL****COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit

Encadrer les élevages de basse-cour et des animaux non conventionnels selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

À partir :

- Des consignes des formateurs
- Des élevages de la contée
- Lises des besoins relatifs à
 - L'alimentation
 - L'hygiène
 - La reproduction
 - La valorisation des sous-produits

À l'aide :

- De fiches techniques
- De matériels d'interventions
- De moyens de communications diverses

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales.
- Respect de la législation et de la réglementation en vigueur.
- Maîtrise approfondie des thèmes animés
- Utilisation correcte des techniques d'animation
- Évaluation juste des impacts positifs et négatifs.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A-Sensibiliser les éleveurs sur l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> - L'identification correcte des éleveurs à sensibiliser est réalisée. - Les besoins d'encadrement correctement bien identifiés. - Les thèmes de l'encadrement sont correctement conçus et agencés. - Le lieu, la date et l'heure de la séance de sensibilisation sont fixés. - Les éleveurs sont cordialement invités. - La méthodologie de l'animation et de la transmission est bien élaborée.
B-Inciter à valoriser les sous-produits d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - L'identification et la classification des sous-produits sont correctement réalisées. - Les effets néfastes des sous-produits sur la santé et sur l'environnement sont répertoriés. - Les arguments sur les opérations de valorisation financière, agricole et énergétique des sous-produits d'élevage sont correctement présentés.
C-Motiver les éleveurs à assurer une bonne alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Le système d'alimentation utilisé par l'éleveur est correctement examiné. - Les imperfections du système d'alimentation sont identifiées, répertoriées et hiérarchisées. - L'amélioration du système d'alimentation en place est suggérée. - Un plan de suivi des activités d'amélioration du système d'alimentation est conjointement arrêté et adopté.
D- Faire respecter les normes de reproduction par spéculation	<ul style="list-style-type: none"> - Le cycle de reproduction est bien expliqué et son importance présentée. - Le sex-ratio est bien expliqué dans ses proportions et son importance. - Le danger de la consanguinité non contrôlée est bien présenté aux éleveurs.

MODULE 14**SANTE DES POISSONS****Code : FSP 02 Elev Ap 03****Durée : 90 heures****OBJECTIF OPÉRATIONNEL****COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit
Assurer la santé des poissons selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

À partir :

- Etangs piscicoles peuplés ;
- Petit laboratoire de contrôle ;

À l'aide :

- Matériel d'entretien

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales.
- Respect de la législation et de la réglementation en vigueur.
- Diagnostic judicieux de la présence d'anomalies
- Traitement approprié des maladies.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A-Prévenir la survenance des maladies	<ul style="list-style-type: none"> - Le contrôle régulier du pH et de la salinité de l'eau des étangs est réalisé. - Fauchage régulier des digues et des abords des étangs. - Le ravitaillement des étangs est assuré conformément aux prescriptions
B- Lutter contre les maladies observées ou déclarées	<ul style="list-style-type: none"> - Les symptômes et les lésions sont bien recherchés, repérés et suivis dans leur évolution. - Les maladies sont bien diagnostiquées et catégorisées. - Les maladies sont traitées conformément aux prescriptions. - Les mesures de police sanitaire sont correctement appliquées. - L'alerte à l'autorité compétente, en cas de maladie de la catégorie A est régulièrement lancée.
C- Surveiller le comportement des poissons traités	<ul style="list-style-type: none"> - Le contrôle de la mobilité des poissons est régulièrement assuré - La vérification de la prise d'aliment et de l'air est correctement réalisée - La surveillance et l'appréciation des effets secondaires des produits administrés sont correctement réalisées.

MODULE 15**ENCADREMENT DES PISCICULTEURS****Code : FSP 02 Elev Ap 04****Durée : 60 heures****OBJECTIF OPÉRATIONNEL****COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit
Encadrer les pisciculteurs selon les conditions,
selon les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

À partir :

- Des consignes des formateurs
- Des élevages piscicoles
- Listes des besoins relatifs à :
 - l'alimentation
 - l'hygiène
 - la reproduction
 - la valorisation des sous-produits

À l'aide :

- Fiches techniques
- Matériels d'interventions
- Moyens de communications divers

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales.
- Respect de la législation et de la réglementation en vigueur.
- Maîtrise approfondie des thèmes animés
- Utilisation correcte des techniques d'animation
- Évaluation juste des impacts positifs et négatifs.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A-Sensibiliser les pisciculteurs sur l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> - L'identification correcte des pisciculteurs à sensibiliser est réalisée. - Les besoins d'encadrement correctement bien identifiés. - Les thèmes de l'encadrement sont correctement conçus et agencés. - Le lieu, la date et l'heure de la séance de sensibilisation sont fixés. - Les éleveurs sont cordialement invités. - La méthodologie de l'animation et de la transmission est bien élaborée.
B-Inciter à valoriser les sous-produits d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - L'identification et la classification des sous-produits sont correctement réalisées. - Les effets néfastes des sous-produits sur la santé et sur l'environnement sont répertoriés. - Les arguments sur les opérations de valorisation financière, agricole et énergétique des sous-produits d'élevage sont correctement présentés.
C-Motiver les pisciculteurs à assurer une bonne alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Le système d'alimentation utilisé par le pisciculteur est correctement examiné. - Les imperfections du système d'alimentation sont identifiées, répertoriées et hiérarchisées. - L'amélioration du système d'alimentation en place est suggérée. - Un plan de suivi des activités d'amélioration du système d'alimentation est conjointement arrêté et adopté.
D- Faire respecter les normes de reproduction par spéculation	<ul style="list-style-type: none"> - Le sex-ratio est correctement calculé et respecté. - La répartition des poissons en catégories est respectée. - La réforme des parentaux est correctement planifiée.

MODULE 16

SANTÉ DES ABEILLES

Code : FSP 02 Elev Ap 05

Durée : 60 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit

Assurer la santé des abeilles

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

A l'aide de :

- Matériel nécessaire aux traitements
- Produits vétérinaires
- Rucher à traiter

A partir de :

- Plan de prophylaxie
- Sujet,
- Schéma à légender
- Etiquettes de produits vétérinaires
- Prospectus d'utilisation des produits

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des lois et des normes en vigueur
- Respect des règles de santé, de sécurité, de protection de l'environnement et d'éthique professionnelle
- Interprétation juste des données
- Respect du plan de prophylaxie
- Administration correcte des produits
- Réalisation correcte des opérations de prévention
- Observation attentive des abeilles
- Travail soigné et propre
- Utilisation appropriée du matériel de traitement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A-Prévenir la survenance des maladies	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte anti-vectorielle adéquate. - Rondes régulières d'inspection des ruches et leurs abords.
B- Lutter contre les ennemis des abeilles et la pollution de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation correcte des moyens (physiques, chimiques et biologiques) contre les agents causaux ou leurs vecteurs. - Respect du calendrier d'assainissement du rucher.
C- Surveiller le comportement des abeilles traitées	<ul style="list-style-type: none"> - Observation judicieuse des activités des abeilles dans les ruches et leurs abords. - Observation judicieuse de l'ardeur accrue des ouvriers et des soldats.

MODULE 17**ENCADREMENT DES APICULTEURS****Code : FSP 02 Elev Ap 06****Durée : 60 heures****OBJECTIF OPÉRATIONNEL****COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit
Encadrer les apiculteurs selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

À partir :

- Des consignes des formateurs
- D'une station apicole
- Lises des besoins relatifs à l'amélioration de production de miel

À l'aide :

- De fiches techniques
- De matériels d'interventions
- De moyens de communications diverses

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales.
- Respect de la législation et de la réglementation en vigueur.
- Maîtrise approfondie des thèmes animés
- Utilisation correcte des techniques d'animation
- Évaluation juste des impacts positifs et négatifs.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A- Sensibiliser les apiculteurs sur la tranquillité de l'environnement et la législation sur les abeilles	<ul style="list-style-type: none"> - Le recensement des apiculteurs de la contrée est correctement réalisé. - Les besoins en encadrement des apiculteurs sont identifiés. - Les thèmes de la sensibilisation sont correctement arrêtés
B- Inciter à valoriser les sous-produits du miel	<ul style="list-style-type: none"> - La liste des sous-produits du miel est correctement dressée. - Les valeurs des sous-produits du miel sont correctement expliquées.
C- Motiver les apiculteurs à suppléer l'alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - L'intérêt de la supplémentation de l'alimentation des abeilles est correctement présenté - Les procédés de supplémentation de l'alimentation des abeilles est pertinemment expliquée
D- Faire respecter les normes de production du miel	<ul style="list-style-type: none"> - L'éducation à la protection et à l'entretien de la forêt et des cours d'eaux est assurée correctement. - Le choix du site d'implantation des ruches est judicieusement expliqué - Le comportement vis-à-vis des essaims sauvages est bien expliqué.

MODULE 18**EXAMEN POST-MORTEM****Code : FSP 02 Elev Ap 07****Durée : 60 heures****OBJECTIF OPÉRATIONNEL****COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit
Réaliser l'examen post-mortem selon la spéculation,
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

À partir :

- des produits du flux technologique d'abattage ;

À l'aide :

- des informations relatives à l'origine et à l'examen ante mortem

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales.
- Respect de la législation et de la réglementation en vigueur.
- Examen correct de la carcasse
- Examen correcte d'organes

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A- Apprécier l'état de la carcasse	<ul style="list-style-type: none"> - La carcasse est disposée conformément aux prescriptions. - Chaque aspect de la carcasse est examiné conformément aux prescriptions. - Le sort de la carcasse est correctement arrêté.
B- Décrire les organes normaux	<ul style="list-style-type: none"> - Les aspects de la description sont correctement déterminés. - La description des organes est correctement hiérarchisée. - Chaque organe est correctement décrit.
C- Examiner les organes	<ul style="list-style-type: none"> - Les aspects de l'examen sont correctement déterminés. - Toute anomalie est examinée profondément conformément aux prescriptions. - Au terme de l'examen, les organes sont classés conformément aux prescriptions

MODULE 19**LE SORT DE LA VIANDE**

Code : FSP 02 Elev Ap 08

Durée : 60 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit
Décider du sort de la viande selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

À partir :

- Des consignes du formateur.
- La carcasse et les viscères après examen post mortem ;

À l'aide :

- L'estampille et l'encre ;
- Les formulaires du document à délivrer au propriétaire.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales.
- Respect de la législation et de la réglementation en vigueur.
- Caractérisation correcte de la carcasse et des organes.
- Application judicieuse des textes réglementaires relatifs au sort de la viande.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A- Livrer la viande	<ul style="list-style-type: none">- Les qualités organoleptiques sont correctement examinées- La viande est livrée conformément aux prescriptions.
B- Saisir la viande	<ul style="list-style-type: none">- Les anomalies conduisant à la saisie sont correctement listées.- Les types et les conditions de saisie sont présentés conformément aux prescriptions.- La destination de la viande saisie est correctement décidée.

MODULE 20**GESTION DES DECHETS D'ABATTAGE**

Code : FSP 02 Elev Ap 09

Durée : 60 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit
 Gérer les déchets d'abattage
 Selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

À partir :

- D'une situation réelle
- Des consignes du formateur

À l'aide :

- De matériel de nettoyage après l'abattage
- De matériel rassemblement et de destruction des déchets
- Des produits nécessaires à la destruction ou à la dénaturation.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales
- Respect de la législation et de la réglementation en vigueur
- Ramassage correcte des déchets
- Canalisation appropriée des effluents
- Incinération et dénaturation correctes les déchets solides

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A- Rassembler les déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation correcte du matériel de ramassage - Ramassage approprié des déchets selon leur origine et leur nature.
B- Canaliser les effluents vers les puits perdus	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification juste des canalisations et des puits - Surveillance rigoureuse de l'écoulement des effluents
C- Incinérer ou dénaturer les déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination juste de la technique de destruction des déchets solides - Surveillance rigoureuse de L'opération de l'incinération des déchets.
D- Lutter contre les charognards	<ul style="list-style-type: none"> - Définition correcte des charognards - Classification correcte des charognards - Description juste des techniques de lutte contre les charognards.

MODULE 21**STAGE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

Code : FSP. 02 Cul M 10

Durée : 150 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence le stagiaire doit être capable de

S'initier en milieu professionnel

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent :

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel
- À partir de :
 - De directives
 - De la collecte et de l'exploitation de l'information en milieu de stage
- À l'aide :
 - De ses acquis antérieurs
 - Des documents produits par le stagiaire
 - De la présentation de son expérience de stage

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
- Respect du processus de travail
- Respect de l'intégrité des biens de l'entreprise
- Productions écrites et orales de qualité

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
F. Préparer son séjour en milieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Participation active aux activités de préparation - Prise en compte des consignes de déroulement du stage - Contact affirmatif du lieu de stage
G. Respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Respect rigoureux des règles internes de l'entreprise (assiduité, ponctualité et respect de la hiérarchie). - Travail en équipe harmonieux ou respect de l'autre lors du travail en équipe
H. Observer et participer aux activités en milieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Observation précise du contexte de travail. - Observation juste de divers aspects du métier - Participation correcte de tâches professionnelles
I. Remplir les documents de stage	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier journal rempli correctement - Rédaction correcte et complète du rapport
J. Présenter oralement son expérience de stage	<ul style="list-style-type: none"> - Explication correcte des apprentissages réalisés en stage

Niveau 3 – Éleveur-Encadreur de Petit-bétail

Abatteur de Petit-bétail

SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION « Éleveur-Encadreur de Petit-bétail - Abatteur de Petit-bétail »

Nombre de modules : 19	Durée Totale: 1140 heures	
Valeur en unités : 76	Enseignement Général :420 h	Formation professionnelle :720 h

Référentiel de formation Horti-arboriculteur				
N°	Code	Module	Durée/H	Unités*
1	EG Agri 3-01	Métier et formation	15	1
2	EG Agri 3-02	Communication en français N2	60	4
3	EG Agri 3-03	Communication en anglais Technique N2	60	4
4	EG Agri 3-04	Notions de SST, et des activités physiques	30	2
5	EG Agri 3-05	Développement des notions de TICE	30	2
6	EG Agri 3-06	Notions d'éducation civique et morale	30	2
7	EG Agri 3-07	Applications mathématiques N03	90	6
8	EG Agri 3-08	Applications de chimie N 2	90	6
9	EG Agri 3-09	Notions d'entrepreneuriat	15	1
Sous-total Enseignement général :			420	28
10	FSP 03 Elev PB 01	Tenue de registre	45	3
11	FSP 03 Elev PB 02	Bâtiments et équipements d'élevage	45	3
12	FSP 03 Elev PB 03	Programme d'alimentation	60	4
13	FSP 03 Elev PB 04	Pâturage	45	3
14	FSP 03 Elev PB 05	Reproduction	60	4
15	FSP 03 Elev PB 06	Programme sanitaire	60	4
16	FSP 03 Elev PB 07	Entretien des bâtiments et équipements d'élevage	60	4
17	FSP 03 Elev PB 08	Examen des animaux et des viande	45	3
18	FSP 03 Elev PB 09	Gestion des produits d'élevage	60	4
19	FSP 03 Elev PB 10	Gestion des déchets d'abattage	45	3
20	FSP 03 Elev PB 11	Conseil agricole	45	3
21	FSP 03 Elev PB 12	Stage de formation en milieu professionnel	150	10
Sous-total formation professionnelle :			720	48
Total			1140	76

* Une unité correspond à 15 heures de formation

BUTS DE LA FORMATION

Les buts de la formation de « **Éleveur-Encadreur de Petit-bétail - Abatteur de Petit-bétail** » sont définis à partir des buts généraux de l'Enseignement Technique et Professionnel (ETP) dans le secteur agricole et en tenant compte, en particulier, de la situation de travail.

Ces buts sont :

Rendre la personne compétente dans l'exercice du métier

- Lui permettre de réaliser correctement, et avec des performances acceptables, au niveau du seuil d'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes à la fonction de travail ou au métier de « **Éleveur-Encadreur de Petit-bétail - Abatteur de Petit-bétail** ».
- Lui permettre d'évoluer adéquatement dans un milieu de travail, en favorisant :
 - Le développement des habiletés intellectuelles et technologiques permettant d'analyser les situations de travail,
 - Le développement des habiletés liées à l'application des règles et normes dans l'exécution des tâches,
 - Le développement des attitudes et des habitudes à communiquer efficacement avec ses supérieurs, ses collègues et ses clients,
 - Le développement des habiletés à appliquer un processus de résolution de problèmes qui favorise la prise de décisions judicieuses,
 - Le développement de l'éthique professionnelle au regard de la confidentialité de l'information sur la clientèle,
 - Une préoccupation constante de l'hygiène, la santé et de la sécurité.
 - Une préoccupation constante de l'environnement

Assurer l'intégration de la personne à la vie professionnelle

- Lui faire connaître le marché du travail en général ainsi que le contexte particulier au métier de « **Éleveur-Encadreur de Petit-bétail - Abatteur de Petit-bétail** ».
- Lui faire connaître ses droits et responsabilités dans le cadre de l'entreprise.

Favoriser l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels

- Lui permettre de développer son autonomie, et sa capacité d'apprendre : prendre en main ses responsabilités, s'informer, se documenter, consolider, enrichir et actualiser ses compétences.
- Lui permettre d'acquérir des méthodes de travail efficaces : planification et gestion de son temps.
- Lui permettre de comprendre les principes sous-jacents aux procédés et aux techniques utilisés.
- Lui permettre de prendre en compte les préoccupations liées à la qualité du travail accompli.

Favoriser la mobilité professionnelle de la personne

- Lui permettre d'avoir des apprentissages de bases larges, transférables et multiplicateurs.
- Lui permettre de développer des attitudes positives à l'égard des changements technologiques et des situations nouvelles.
- Lui permettre de se donner des moyens pour gérer sa carrière.

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION

La matrice des objets de formation met en évidence les compétences générales (ou transversales), les compétences particulières (ou spécifiques au métier) ainsi que les grandes étapes du processus de travail.

Les compétences transversales portent sur des activités communes à plusieurs tâches. Elles portent, entre autres choses, sur la compréhension de principes techniques ou scientifiques liés au métier. Les compétences particulières portent sur des tâches et des activités inhérentes à l'exercice du métier. Quant au processus de travail, il met en évidence les étapes les plus importantes de l'exécution des tâches et des activités propres au métier.

La matrice des objets de formation, à double entrée, permet de voir les liens entre des éléments placés à l'horizontale et des éléments placés à la verticale. Le symbole « Δ » montre qu'il existe un lien entre une compétence spécifique et une étape du processus de travail. Le symbole « \circ » indique un rapport entre une compétence transversale et une compétence spécifique. Des symboles noircis indiquent, en plus, que l'on tient compte de ces liens dans la formulation d'objectifs visant l'acquisition de compétences particulières.

La matrice des objets de formation est conçue en tenant compte des finalités et des buts de la formation professionnelle, à partir des tâches et des opérations définies au moment de l'analyse de la situation de travail. La logique qui a présidé à sa conception influe sur la séquence d'enseignement des modules. De façon générale, on prend en considération une certaine progression en fonction de la complexité des apprentissages et du développement de l'autonomie du stagiaire. De ce fait, l'axe vertical présente les compétences particulières dans l'ordre où elles devraient être acquises et sert de point de départ à l'agencement de l'ensemble des modules. Certains modules deviennent ainsi préalables à d'autres ou doivent être vus en parallèle avec eux.

Production et santé animales Niveau 3 : Éleveur-Encadreur de Petit-bétail - Abatteur de Petit-bétail Compétences particulières		Objectifs opérationnels	Durée	PROCESSUS (Grandes étapes)					Compétences générales									Totaux	
				Prendre connaissance du travail	Préparer le travail	Effectuer le travail	Vérifier la qualité du travail	Respecter les règles d'hygiène, de santé et de de	Métier et formation	Communication en français N02	Communication en anglais technique N02	Notions de SST, et des activités physiques	Développement des notions de TICE	Notions d'Éducation Civique et Morale	Application mathématiques N03	Application de chimie N02	Notions d'entrepreneuriat	Nombre d'objectifs	Durée
				1	2	3	4	5	6	7	8	9							
Numéros	Objectifs opérationnels	T	U																
	Durée																		
10	Tenue de registre	C	45	▲	▲	▲	▲	▲	○	●	●	●	○	●	●	○	○		
11	Bâtiments et équipements d'élevage	C	45	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	○	●	○	○	○		
12	Programme d'alimentation	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	○	●	●	●	○		
13	Pâturage	C	45	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	○	●	○	○	○		
14	Reproduction	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	○	●	●	○	○		
15	Programme sanitaire	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	○	●	●	●	○	●	●	●	○		
16	Entretien des bâtiments et équipements d'élevage	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	○	●	○	○	○		
17	Examen des animaux et des viandes	C	45	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	○	●	○	●	○		
18	Gestion des produits d'élevage	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	○	●	●	●	○		
19	Gestion des déchets d'abattage	C	45	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	○	●	●	○	○		
20	Conseil agricole	S	45	▲	▲	▲	▲	▲	○	●	○	●	○	●	●	○	○		
21	Stage de formation en milieu professionnel	C	150	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	●	●	●	○		
Nombre d'objectifs		12																	21
Durée de la formation			720																1140

T : Type d'objectif : (C) Comportement, (S) Situation

○
△

Existence d'un lien fonctionnel

●
▲

Application d'un lien fonctionnel

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Un objectif opérationnel est défini pour chacune des compétences. Ces compétences sont structurées et articulées en un projet intégré de formation permettant de préparer l'élève à la pratique professionnelle d'un **Éleveur-Encadreur de Petit-bétail - Abatteur de Petit-bétail**. Cette organisation systémique des compétences produit des résultats qui dépassent ceux de la formation par éléments isolés. Une telle façon de procéder assure, en particulier, la progression harmonieuse d'un objectif à un autre, l'économie dans les apprentissages en évitant les répétitions inutiles, l'intégration et le renforcement d'apprentissages, etc.

Les objectifs opérationnels constituent les cibles principales et obligatoires de l'enseignement et de l'apprentissage. Ils sont pris en considération pour l'évaluation aux fins de l'obtention du diplôme. Ils sont définis en termes de comportement et présentent les caractéristiques suivantes :

- Les objectifs opérationnels guident les apprentissages que les élèves doivent faire pour acquérir une compétence ;
- Les précisions déterminent ou orientent des apprentissages particuliers à effectuer, ce qui permet l'acquisition d'une compétence de façon progressive, par éléments ou par étapes.

Pour atteindre les objectifs, les activités particulières et globales d'apprentissage pourraient être prévues.

Guide de lecture des objectifs opérationnels

L'objectif défini en termes de comportement comprend cinq composantes. Les trois premières composantes donnent une vue d'ensemble de cet objectif :

- **Le comportement attendu** présente une compétence comme étant le comportement global attendu.
- **Les conditions d'évaluation** définissent ce qui est nécessaire ou permis au stagiaire au moment de vérifier s'il a atteint l'objectif ; on peut aussi appliquer les mêmes conditions d'évaluation partout.
- **Les critères généraux de performance** définissent des exigences qui permettent de voir globalement si les résultats obtenus sont satisfaisants. Cette composante permet d'avoir une vue précise et une compréhension univoque de l'objectif.
- **Les précisions sur le comportement attendu** décrivent les éléments essentiels de la compétence sous la forme de comportements particuliers.
- **Les critères particuliers de performance** définissent des exigences à respecter et accompagnent habituellement chacune des précisions. Ils permettent de porter un jugement plus éclairé sur l'atteinte de l'objectif.

MODULE 10**TENUE DE REGISTRE**

Code : FSP. 03 Elev PB 01

Durée : 45 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit

Tenir un registre d'élevage

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

- À partir :
 - de mise en situation représentative du milieu de travail
 - de données obtenues sur une ferme
 - de consignes

- À l'aide :
 - de registres manuscrits et informatisés.
 - d'un ordinateur et de logiciels agricoles.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Constance et rigueur dans le travail effectué.
- Utilisation appropriée des logiciels, le cas échéant.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Choisir un registre.	<ul style="list-style-type: none"> - Choix approprié du registre. - Prise en considération des données à consigner.
B. Consigner des données dans un registre manuscrit.	<ul style="list-style-type: none"> - Classement approprié des pièces justificatives. - Choix judicieux des données à consigner. - Inscription juste des données dans le registre. - Consignation complète des données pertinentes. - Travail propre et minutieux.
C. Consigner des données dans un tableur.	<ul style="list-style-type: none"> - Choix judicieux des données à consigner. - Compilation juste et complète des données. - Organisation correcte des données. - Mise en forme et impression correctes des tableaux et des graphiques.
D. Consigner les données à l'aide d'un logiciel agricole.	<ul style="list-style-type: none"> - Choix judicieux des données à consigner. - Inscription juste et complète des données. - Consignation appropriée des données aux endroits spécifiés. - Impression correcte des rapports demandés.
E. Récupérer de l'information dans des registres.	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination juste de l'information à rechercher. - Choix judicieux du registre à consulter. - Repérage rapide de l'information recherchée. - Impression correcte des données, le cas échéant.

MODULE 11**BATIMENT ET EQUIPEMENTS D'ELEVAGE**

Code : FSP. 03 Elev PB 02

Durée : 45 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit
Utiliser les bâtiments et équipements d'élevage, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

À partir :

- Des consignes du formateur
- D'une bergerie et chèvrerie, autres logements d'élevage
- De mise en situation

À l'aide :

- Equipements et outillage
- Produits d'entretien
- Fiches d'enregistrement

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales.
- Respect de la législation et de la réglementation en vigueur.
- Caractérisation exacte des bâtiments et équipements
- Préparation correcte des bâtiments et équipements

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A- Identifier exactement les objectifs de conception des bâtiments d'élevage.	<ul style="list-style-type: none"> - Définir correctement l'objectif de conception des bâtiments d'élevage - Respecter les réglementations urbanistiques architecturales sanitaires et environnementales. - Vérifier la faisabilité économique
B- Caractériser correctement les bâtiments d'élevage.	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier correctement les paramètres du choix du site d'implantation - Expliquer correctement l'orientation - Définir judicieusement les matériaux de construction
C- Vérifier correctement les Bâtiments d'élevage et le bien-être des animaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Énumérer justement les conditions d'ambiance et bien-être des animaux - Définir exactement la démarche d'Eco pathologie.
D- Identifier correctement les composantes d'une bergerie et ses équipements.	<ul style="list-style-type: none"> - Lister correctement les blocs d'une bergerie : - Préciser exactement le plan type d'une bergerie - Énoncer correctement les équipements de la bergerie
E - Identifier correctement les composantes d'une chèvrerie et ses équipements.	<ul style="list-style-type: none"> - Lister correctement les blocs d'une chèvrerie - Préciser exactement le plan type d'une chèvrerie - Énoncer correctement les équipements de la chèvrerie

MODULE 12**PROGRAMME D'ALIMENTATION**

Code : FSP. 03 Elev PB 03

Durée : 60 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit **Appliquer le programme alimentaire** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent :

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

A partir des :

- Consigne du formateur
- Mises en situation

A l'aide de :

- Données réelles
- Documentation appropriée
- Echantillon d'aliments
- Equipements de préparation d'aliments
- Outillage et instrument de mesure

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Manifestation d'attitude professionnelle
- Enregistrement précis des données
- Observation correcte des animaux
- Respect des normes
- Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Effectuer la récolte des cultures fourragères	<ul style="list-style-type: none"> - Identification juste des cultures fourragères - Identification juste des stades de coupe - Détermination adéquate de la fréquence des coupes - Utilisation correcte des outils de récolte
B. Préparer la ration alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Définition juste des types d'aliments - Dosage précis des mélanges - Mélange adéquat des aliments - Utilisation adéquate des équipements de préparation des aliments
C. Distribuer les aliments	<ul style="list-style-type: none"> - Identification régulière des moments de distribution de l'alimentation - Distribution adéquate des rations - Utilisation adéquate des équipements de distribution - Contrôle judicieux du comportement des animaux
D. Abreuver les animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Identification juste des moments d'abreuvement - Identification correcte des points d'eau - Conduite adéquate de l'abreuvement - Contrôle judicieux des équipements d'abreuvement
E. Allaiter les nouveaux nés	<ul style="list-style-type: none"> - Identification adéquate des techniques d'adoption des nouveaux nés - Préparation adéquate du lait - Identification régulière des moments d'allaitement - Identification correcte des techniques de sevrage
F. Rendre compte	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription complète des informations relatives à l'intervention - Consignation du temps d'intervention et de la date de réalisation - Travail soigné - Termes précis

MODULE 13

PATURAGE

Code : FSP. 03 Elev PB 04

Durée : 45 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit **assurer le pâturage**, selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

À partir de :

- Consignes des formateurs
- Mise en situation

À l'aide de :

- Données réelles
- Documentation
- Animaux
- Parcours

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Respect des règles de sécurité
- Respect de l'environnement
- Respect des principes de gestion de temps

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Préparer l'opération de pâturage	<ul style="list-style-type: none"> - Comptage précis des animaux - Enregistrement exacte des effectifs - Evaluation correct de l'état de cheptel
B. Identifier les zones de pâturage	<ul style="list-style-type: none"> - Identification correcte des lieux de pâturage - Identification juste des zones à risques - Identification précise des plantes toxiques - Identification correcte des points d'abreuvement
C. Effectuer l'opération de pâturage	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation appropriée des parcours - Surveillance efficace des animaux - Application juste du planning du pâturage
D. Rendre compte	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription complète des informations relatives à l'intervention - Consignation du temps d'intervention et de la date de réalisation - Travail soigné - Termes précis

MODULE 14	REPRODUCTION
Code : FSP. 03 Elev PB 05	Durée : 60 heures
OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
COMPORTEMENT ATTENDU Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit appliquer le programme de reproduction , selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.	
CONDITIONS D'ÉVALUATION Individuellement A partir de : <ul style="list-style-type: none">• Situations réelles ou mise en situation professionnelle A l'aide : <ul style="list-style-type: none">• Consignes• Documentation technique• Outils et matériels• Produits vétérinaires• Animaux	
CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE <ul style="list-style-type: none">• Respect d'hygiène, de santé et de sécurité au travail• Respect des règlements en vigueur• Respect des consignes du responsable• Respect de l'environnement• Assistance correcte du responsable lors des interventions (mise bas)• Enregistrement des données	

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Préparer les animaux pour la reproduction	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation correcte des femelles - Détection précise des animaux en chaleur - Préparation correcte des reproducteurs - Préparation correcte des mises bas
B. Exécuter les opérations d'assistance de lutte	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle régulier du bon déroulement de la lutte - Application précise du programme de croisement - Assistance de l'opération de la synchronisation des chaleurs et l'insémination artificielle - Détection correcte des femelles en gestation
C. Exécuter les opérations d'assistance de mise bas	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance minutieuse de mise bas - Respect des règles d'hygiène - Application des soins aux nouveaux nés et à la mère au moment de la mise bas
D. Identifier les nouveaux nés	<ul style="list-style-type: none"> - Identification adéquate des nouveaux nés - Réalisation exacte des pesées des animaux - Enregistrement exacte des données relatives aux nouveaux nés
E. Rendre compte	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription complète des informations relatives à l'intervention - Consignation du temps d'intervention et de la date de réalisation - Travail soigné - Termes précis

MODULE 15**PROGRAMME SANITAIRE**

Code : FSP. 03 Elev PB 06

Durée : 60 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit

Appliquer le programme sanitaire.

Selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Individuellement

A l'aide de :

- Matériel et instrument d'administration des médicaments.
- Matériel d'hygiène.
- Produits pharmaceutiques et vétérinaires.
- Sujets de différente catégorie zootechnique, Cas d'animaux malades.

A partir de :

- Calendrier des traitements préventifs, programme prophylactique, Documents et brochures.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales.
- Respect des règles d'hygiène, santé et de sécurité.
- Choix juste du matériel et instrument.
- Choix juste des produits de traitement.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
1- Préparer les animaux et le matériel	<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer les méthodes de Contention des animaux - Décrire les techniques de préparation du matériel
2- Détecter les animaux malades :	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire les signes apparents des animaux malades - Décrire les techniques d'isolation des animaux malades
3- Appliquer le programme prophylactique.	<ul style="list-style-type: none"> - Énumérer les symptômes des maladies les plus courantes - Décrire le programme prophylactique - Respecter les périodes et les durées des opérations - Définir les produits et le matériel vétérinaire
4-Effectuer les soins élémentaires des animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les opérations de soins spécifiques - Décrire le matériel des soins spécifiques
5-Exécuter les opérations d'assistance d'application des traitements	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des types de traitement - Décrire les techniques d'administration des médicaments - Expliquer les techniques d'entretien des instruments de travail
6- Rendre compte	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrer les informations relatives à l'intervention

MODULE 16		ENTRETIEN DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS D'ELEVAGE
Code : FSP. 03 Elev PB 07	Durée : 60 heures	
OBJECTIF OPÉRATIONNEL		
COMPORTEMENT ATTENDU		
<p>Pour démontrer sa compétence le stagiaire doit entretenir les bâtiments et les équipements d'élevage selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent :</p>		
CONDITIONS D'ÉVALUATION		
Individuellement		
A partir de :		
<ul style="list-style-type: none">• Situation réelle		
A l'aide de :		
<ul style="list-style-type: none">• D'équipements et matériel• Bâtiment d'élevage• Produits d'entretien		
CRITERES GENERAUX DE PERFORMANCE		
<ul style="list-style-type: none">• Respect des règles de santé, de sécurité et d'hygiène• Réalisation des travaux de maçonnerie• Réalisation des travaux de soudures• Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels		

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Préparer les travaux d'entretien des locaux et des équipements d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Choix correct des techniques d'entretien - Préparation correcte des outils d'entretien - Choix correct des produits d'entretien
B. Effectuer les travaux d'entretien des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage adéquat des locaux - Évacuation correcte des locaux - Désinfection correcte des locaux - Utilisation correcte de l'outillage et des produits
C. Effectuer les travaux d'entretien des équipements d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien correcte du matériel - Entretien correcte des équipements - Désinfection efficace du matériel - Utilisation correcte de l'outillage et des produits
D. Rendre compte	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription complète des informations relatives à l'intervention - Consignation du temps d'intervention et de la date de réalisation - Travail soigné - Termes précis

MODULE 17**EXAMEN DES ANIMAUX ET DES VIANDES**

Code : FSP. 03 Elev PB 08

Durée : 45 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit
Réaliser l'examen ante mortem et post-mortem selon la spéculation selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

À partir :

- D'animaux
- Des produits du flux technologique d'abattage ;

À l'aide :

- Des informations relatives à l'origine
- Du matériel nécessaire
- Des vêtements requis

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales
- Respect de la législation et de la réglementation en vigueur
- Examen correcte de l'animale
- Examen correct de la carcasse
- Examen correcte d'organes

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A-apprécier l'état de l'animale	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation correcte de l'animale - Examen correcte de l'animale
B- Apprécier l'état de la carcasse	<ul style="list-style-type: none"> - La carcasse est disposée conformément aux prescriptions. - Chaque aspect de la carcasse est examiné conformément aux prescriptions. - Le sort de la carcasse est correctement arrêté.
C- Décrire les organes normaux	<ul style="list-style-type: none"> - Les aspects de la description sont correctement déterminés. - La description des organes est correctement hiérarchisée. - Chaque organe est correctement décrit.
D- Examiner les organes	<ul style="list-style-type: none"> - Les aspects de l'examen sont correctement déterminés. - Toute anomalie est examinée profondément conformément aux prescriptions. - Au terme de l'examen, les organes sont classés conformément aux prescriptions

MODULE 18**GESTION DES PRODUITS D'ÉLEVAGE**

Code : FSP. 03 Elev PB 09

Durée : 60 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit

Gérer les produits de l'élevage

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

À partir :

- De mises en situation.
- De directives et renseignement du formateur.

À l'aide :

- Matériel de traite.
- Matériel de transformation des produits laitiers.
- Matériel, outils et produits de contrôle sanitaire des produits de l'élevage.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes de salubrité et d'hygiène.
- Manipulation sécuritaire des instruments.
- Approche sécuritaire des animaux.
- Respect des consignes de son supérieur.
- Maîtrise des techniques et des procédures.
- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Optimiser le rendement d'une production animale intensive.	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des facteurs influençant la production laitière (génétique, alimentation, santé...). - Maîtrise des facteurs déterminants le choix d'un système de production des viandes. - Maîtrise des systèmes de production des volailles et ovo-produits. - Respect des règles d'hygiène des produits.
B. Effectuer les opérations de transformation des produits laitiers.	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des règles d'hygiène et de salubrité. - Respect du processus de transformation relatif à chaque produit : Beurre, fromage, yaourt, etc. - Contrôle rigoureux de la qualité des produits.
C. Effectuer le contrôle sanitaire des produits de l'élevage.	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle et inspection sanitaire des animaux sur pied conforme aux normes en vigueur. - Inspection des viandes conforme aux normes. - Inspection des produits laitiers conforme aux normes. - Inspection des produits avicoles conforme aux normes. - Application rigoureuse des normes de contrôle sanitaire des produits de l'élevage. - Respect des procédures de contrôle.
D. Valoriser les sous-produits de l'élevage.	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des méthodes et techniques de production et de valorisation des peaux et cuir. - Respect des méthodes et techniques de production et de valorisation de la laine. - Respect des méthodes et techniques de production et de valorisation des os et des autres sous-produits.

MODULE 19**GESTION DES DECHETS D'ABATTAGE**

Code : FSP. 03 Elev PB 10

Durée : 45 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit
 Gérer les déchets d'abattage
 Selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

À partir :

- D'une situation réelle ;
- Des consignes du formateur.

À l'aide :

- de matériel de nettoyage après l'abattage ;
- de matériel de rassemblement et de destruction des déchets;
- des produits nécessaires à la destruction ou à la dénaturation.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales.
- Respect de la législation et de la réglementation en vigueur.
- Ramassage correcte des déchets
- Canalisation appropriée des effluents
- Incinération et dénaturation correctes les déchets solides

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A- Identifier les types de déchets d'abattage	<ul style="list-style-type: none"> - Énumération juste des types de déchets solides - Énumération juste des déchets liquides.
B- Rassembler les déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation correcte du matériel de ramassage - Ramassage approprié des déchets selon leur origine et leur nature.
C- Canaliser les effluents vers les puits perdus	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification juste des canalisations et des puits - Surveillance rigoureuse de l'écoulement des effluents
D- Incinérer ou dénaturer les déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination juste de la technique de destruction des déchets solides - Surveillance rigoureuse de l'opération de l'incinération des déchets.
E- Valoriser les déchets d'abattage	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation correcte des déchets solides - Valorisation correcte des déchets liquides

MODULE 20

CONSEIL AGRICOLE

Code : FSP. 03 Elev PB 11

Durée : 45 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence pour **Mettre en œuvre un programme de conseil agricole** en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

PRECISIONS

- Connaître les principes du conseil et de la vulgarisation en milieu agricole.
- Comprendre l'importance du conseil et de vulgarisation dans le milieu agricole.
- Appliquer des principes et des techniques de conseil et de vulgarisation.
- Concevoir des activités de conseil, de vulgarisation agricole et de formation technique.

PLAN DE MISE EN SITUATION

Phase d'information

- S'informer sur les techniques de conseil et de vulgarisation.
- S'informer sur les particularités du conseil et de vulgarisation dans le domaine agricole.
- S'informer sur les regroupements en coopératives et en associations dans le domaine agricole.
- S'informer sur les processus de règlement de conflits entre les agriculteurs et les éleveurs.
- S'informer sur les campagnes de sensibilisation, de vaccination, etc.
- S'informer sur les études d'évaluation de campagnes menées dans le milieu agricole.

Phase de réalisation

- Participer à des mises en situation sur les attitudes et les comportements à adopter avec différents types d'intervenants du domaine agricole : administration, coopératives, représentants, spécialistes, travailleurs, etc.
- À partir de mises en situation et à l'aide d'outils d'observation, expérimenter des situations normales et difficiles dans lesquelles on doit : transmettre de l'information, recevoir de l'information, consulter sur des sujets, conseiller sur des sujets.
- Appliquer des approches participatives pour communiquer de l'information (jeux de rôle, remue-ménages, discussion dirigée de groupe, techniques synergiques, opinion d'expert, etc.).
- Mener des expérimentations dans le domaine agricole.
- Mettre en place et développer des programmes de formation et des activités de conseil.

Phase de synthèse

- Rédiger des documents techniques et des rapports.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Créer un climat de confiance et d'ouverture.
- Utiliser de façon importante des mises en situation représentatives du milieu du travail.
- Faciliter les échanges d'opinions.

- Encourager et soutenir les apprenants éprouvant des difficultés à communiquer.
- Privilégier le travail en sous-groupes en s'assurant que les personnes peuvent, à tour de rôle, participer à des situations et les observer.
- Guider la démarche d'évaluation des apprenants, en ce qui a trait à leur façon de fournir des conseils, en leur fournissant des outils.

CRITERES DE PARTICIPATION

Phase 1 d'information

- Consulte les sources d'information mises à sa disposition.
- Recueille des données.
- Relève des éléments qui facilitent le conseil et la vulgarisation en milieu agricole.
- Participe aux activités d'information.

Phase 2 de réalisation

- Manifeste le souci d'apprendre en participant en toute bonne foi aux activités.
- Adopte un langage et un comportement acceptables selon le contexte.
- Utilise les outils d'observation et d'analyse fournis.
- Accepte d'expérimenter différents rôles.

Phase 3 de synthèse

- Présente des rapports sur les activités.

MODULE 21

STAGE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Code : FSP. 03 Elev PB 12

Durée : 150 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence le stagiaire doit être capable de

S'initier en milieu professionnel

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent :

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel
- À partir de :
 - De directives
 - De la collecte et de l'exploitation de l'information en milieu de stage
- À l'aide :
 - De ses acquis antérieurs
 - Des documents produits par le stagiaire
 - De la présentation de son expérience de stage

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
- Respect du processus de travail
- Respect de l'intégrité des biens de l'entreprise
- Productions écrites et orales de qualité

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
K. Préparer son séjour en milieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Participation active aux activités de préparation - Prise en compte des consignes de déroulement du stage - Contact affirmatif du lieu de stage
L. Respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Respect rigoureux des règles internes de l'entreprise (assiduité, ponctualité et respect de la hiérarchie). - Travail en équipe harmonieux ou respect de l'autre lors du travail en équipe
M. Observer et participer aux activités en milieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Observation précise du contexte de travail. - Observation juste de divers aspects du métier - Participation correcte de tâches professionnelles
N. Remplir les documents de stage	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier journal rempli correctement - Rédaction correcte et complète du rapport
O. Présenter oralement son expérience de stage	<ul style="list-style-type: none"> - Explication correcte des apprentissages réalisés en stage

**Niveau 4 – Éleveur-Encadreur de Gros-bétail -
Abatteur de Gros-bétail - Agent Sanitaire**

SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION « Éleveur-Encadreur de Gros-bétail - Abatteur de Gros-bétail - Agent Sanitaire »

Nombre de modules : 20	Durée Totale: 1140 heures	
Valeur en unités : 76	Enseignement Général : 345 h	Formation professionnelle : 795 h

Référentiel de formation Technicien agriculteur				
N°	Code	Module	Durée/H	Unités*
1	EG Agri 4-01	Métier et formation	15	1
2	EG Agri 4-02	Communication en français N03	60	4
3	EG Agri 4-03	Communication en anglais N03	60	4
4	EG Agri 4-04	Notions de SST et des activités physiques	30	2
5	EG Agri 4-05	Notions d'éducation civique et morale	30	2
6	EG Agri 4-06	Développement des notions de TICE	30	2
7	EG Agri 4-07	Notions de mathématiques	90	6
8	EG Agri 4-08	Recherche dynamique d'emploi	15	1
9	EG Agri 4-09	Notions d'entrepreneuriat	15	1
Sous-total Enseignement général :			345	23
10	FSP 04 Elev GB 01	Bâtiments et équipements d'élevage de gros bétail	60	4
11	FSP 04 Elev GB 02	Notions de base de l'élevage	45	3
12	FSP 04 Elev GB 03	Conduite d'un élevage de gros bétail	75	5
13	FSP 04 Elev GB 04	Encadrement des élevages de gros bétail	60	4
14	FSP 04 Elev GB 05	Gestion des approvisionnement	45	3
15	FSP 04 Elev GB 06	Examen des animaux et des viandes	45	3
16	FSP 04 Elev GB 07	Gestion des déchets d'abattage	45	3
17	FSP 04 Elev GB 08	Sort de la viande	45	3
18	FSP 04 Elev GB 09	Gestion des cuirs	45	3
19	FSP 04 Elev GB 10	Examen des viandes foraines et gibiers	45	3
20	FSP 04 Elev GB 11	Sauvegarde de la santé publique	45	3
21	FSP 04 Elev GB12	Contrôle des établissements connexes	45	3
22	FSP 04 Elev GB13	Mouvements des animaux	45	3
23	FSP 04 Elev GB14	Stage de formation en milieu professionnel	150	10
Sous-total formation professionnelle :			795	53
Total			1140	76

* Une unité correspond à 15 heures de formation

BUTS DE LA FORMATION

Les buts de la formation de « **Éleveur-Encadreur de Gros-bétail - Abatteur de Gros-bétail - Agent Sanitaire** » sont définis à partir des buts généraux de l'Enseignement Technique et Professionnel (ETP) dans le secteur agricole et en tenant compte, en particulier, de la situation de travail.

Ces buts sont :

Rendre la personne compétente dans l'exercice du métier

- Lui permettre de réaliser correctement, et avec des performances acceptables, au niveau du seuil d'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes à la fonction de travail ou au métier de « **Éleveur-Encadreur de Gros-bétail - Abatteur de Gros-bétail - Agent Sanitaire** ».
- Lui permettre d'évoluer adéquatement dans un milieu de travail, en favorisant :
 - Le développement des habiletés intellectuelles et technologiques permettant d'analyser les situations de travail,
 - Le développement des habiletés liées à l'application des règles et normes dans l'exécution des tâches,
 - Le développement des attitudes et des habitudes à communiquer efficacement avec ses supérieurs, ses collègues et ses clients,
 - Le développement des habiletés à appliquer un processus de résolution de problèmes qui favorise la prise de décisions judicieuses,
 - Le développement de l'éthique professionnelle au regard de la confidentialité de l'information sur la clientèle,
 - Une préoccupation constante de l'hygiène, la santé et de la sécurité.
 - Une préoccupation constante de l'environnement

Assurer l'intégration de la personne à la vie professionnelle

- Lui faire connaître le marché du travail en général ainsi que le contexte particulier au métier de « **Éleveur-Encadreur de Gros-bétail - Abatteur de Gros-bétail - Agent Sanitaire** ».
- Lui faire connaître ses droits et responsabilités dans le cadre de l'entreprise.

Favoriser l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels

- Lui permettre de développer son autonomie, et sa capacité d'apprendre : prendre en main ses responsabilités, s'informer, se documenter, consolider, enrichir et actualiser ses compétences.
- Lui permettre d'acquérir des méthodes de travail efficaces : planification et gestion de son temps.
- Lui permettre de comprendre les principes sous-jacents aux procédés et aux techniques utilisés.
- Lui permettre de prendre en compte les préoccupations liées à la qualité du travail accompli.

Favoriser la mobilité professionnelle de la personne

- Lui permettre d'avoir des apprentissages de bases larges, transférables et multiplicateurs.
- Lui permettre de développer des attitudes positives à l'égard des changements technologiques et des situations nouvelles.
- Lui permettre de se donner des moyens pour gérer sa carrière.

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION

La matrice des objets de formation met en évidence les compétences générales (ou transversales), les compétences particulières (ou spécifiques au métier) ainsi que les grandes étapes du processus de travail.

Les compétences transversales portent sur des activités communes à plusieurs tâches. Elles portent, entre autres choses, sur la compréhension de principes techniques ou scientifiques liés au métier. Les compétences particulières portent sur des tâches et des activités inhérentes à l'exercice du métier. Quant au processus de travail, il met en évidence les étapes les plus importantes de l'exécution des tâches et des activités propres au métier.

La matrice des objets de formation, à double entrée, permet de voir les liens entre des éléments placés à l'horizontale et des éléments placés à la verticale. Le symbole « Δ » montre qu'il existe un lien entre une compétence spécifique et une étape du processus de travail. Le symbole « \circ » indique un rapport entre une compétence transversale et une compétence spécifique. Des symboles noircis indiquent, en plus, que l'on tient compte de ces liens dans la formulation d'objectifs visant l'acquisition de compétences particulières.

La matrice des objets de formation est conçue en tenant compte des finalités et des buts de la formation professionnelle, à partir des tâches et des opérations définies au moment de l'analyse de la situation de travail. La logique qui a présidé à sa conception influe sur la séquence d'enseignement des modules. De façon générale, on prend en considération une certaine progression en fonction de la complexité des apprentissages et du développement de l'autonomie du stagiaire. De ce fait, l'axe vertical présente les compétences particulières dans l'ordre où elles devraient être acquises et sert de point de départ à l'agencement de l'ensemble des modules. Certains modules deviennent ainsi préalables à d'autres ou doivent être vus en parallèle avec eux.

Agriculture générale Niveau 4 : Technicien agriculteur Compétences particulières		Objectifs opérationnels	Durée	PROCESSUS (Grandes étapes)					Compétences générales									Totaux	
				Prendre connaissance du travail	Préparer le travail	Effectuer le travail	Vérifier la qualité du travail	Respecter les règles d'hygiène, de santé et de de	Métier et formation	Communication en français N03	Communication en anglais N03	Notions de SST, et des activités physiques	Notions d'Éducation Civique et Morale	Développement des notions de TICE	Application mathématiques	Recherche dynamique d'emploi	Notions d'entreprenariat	Nombre d'objectifs	Durée
Numéros	Numéros							1	2	3	4	5	6	7	8	9			
	Objectifs opérationnels	T						S	S	S	S	S	C	C	C	C	9		
	Durée	U						15	60	60	30	30	30	90	15	15		345	
10	Bâtiments et équipements d'élevage de gros bétail	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	●	○	○	○			
11	Notions de base de l'élevage	C	45	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	●	○	●	○	○		
12	Conduite d'un élevage de gros bétail	C	75	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	●	○	●	○	○		
13	Encadrement des élevages de gros bétail	C	60	▲	▲	▲	▲	▲	○	●	○	●	●	○	○	○	○		
14	Gestion des approvisionnement	C	45	▲	▲	▲	▲	▲	○	●	○	●	●	○	●	○	●		
15	Examen des animaux et des viandes	C	45	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	●	○	●	○	○		
16	Gestion des déchets d'abattage	C	45	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	●	○	●	○	●		
17	Sort de la viande	C	45	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	●	○	●	○	○		
18	Gestion des cuirs	C	45	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	●	○	●	○	●		
19	Examen des viandes foraines et gibiers	C	45	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	●	○	●	○	○		
20	Sauvegarde de la santé publique	C	45	▲	▲	▲	▲	▲	○	●	○	●	●	○	○	○	○		
21	Contrôle des établissements connexes	C	45	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	●	○	○	○	○		
22	Mouvements des animaux	C	45	▲	▲	▲	▲	▲	○	○	○	●	●	○	●	○	○		
23	Stage de formation en milieu professionnel	C	150	▲	▲	▲	▲	▲	●	●	●	●	●	●	●	●	●		
Nombre d'objectifs		14																23	
Durée de la formation			795															1140	

T : Type d'objectif : (C) Comportement, (S) Situation

○
△

Existence d'un lien fonctionnel

●
▲

Application d'un lien fonctionnel

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Un objectif opérationnel est défini pour chacune des compétences. Ces compétences sont structurées et articulées en un projet intégré de formation permettant de préparer l'élève à la pratique professionnelle d'un **Éleveur-Encadreur de Gros-bétail - Abatteur de Gros-bétail - Agent Sanitaire**. Cette organisation systémique des compétences produit des résultats qui dépassent ceux de la formation par éléments isolés. Une telle façon de procéder assure, en particulier, la progression harmonieuse d'un objectif à un autre, l'économie dans les apprentissages en évitant les répétitions inutiles, l'intégration et le renforcement d'apprentissages, etc.

Les objectifs opérationnels constituent les cibles principales et obligatoires de l'enseignement et de l'apprentissage. Ils sont pris en considération pour l'évaluation aux fins de l'obtention du diplôme. Ils sont définis en termes de comportement et présentent les caractéristiques suivantes :

- Les objectifs opérationnels guident les apprentissages que les élèves doivent faire pour acquérir une compétence ;
- Les précisions déterminent ou orientent des apprentissages particuliers à effectuer, ce qui permet l'acquisition d'une compétence de façon progressive, par éléments ou par étapes.

Pour atteindre les objectifs, les activités particulières et globales d'apprentissage pourraient être prévues.

Guide de lecture des objectifs opérationnels

L'objectif défini en termes de comportement comprend cinq composantes. Les trois premières composantes donnent une vue d'ensemble de cet objectif :

- **Le comportement attendu** présente une compétence comme étant le comportement global attendu.
- **Les conditions d'évaluation** définissent ce qui est nécessaire ou permis au stagiaire au moment de vérifier s'il a atteint l'objectif ; on peut aussi appliquer les mêmes conditions d'évaluation partout.
- **Les critères généraux de performance** définissent des exigences qui permettent de voir globalement si les résultats obtenus sont satisfaisants. Cette composante permet d'avoir une vue précise et une compréhension univoque de l'objectif.
- **Les précisions sur le comportement attendu** décrivent les éléments essentiels de la compétence sous la forme de comportements particuliers.
- **Les critères particuliers de performance** définissent des exigences à respecter et accompagnent habituellement chacune des précisions. Ils permettent de porter un jugement plus éclairé sur l'atteinte de l'objectif.

MODULE 10**BATIMENTS ET EQUIPEMENTS D'ELEVAGE DE GROS BETAIL**

Code : FSP 04 Elev GB 01

Durée : 60 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit

Utiliser les bâtiments et équipements d'élevage de gros bétail, selon les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

À partir :

- Des consignes du formateur
- D'une étable
- De mise en situation

À l'aide :

- Equipements et outillage
- Produits d'entretien
- Fiches d'enregistrement

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales.
- Respect de la législation et de la réglementation en vigueur.
- Caractérisation exacte des bâtiments et équipements
- Préparation correcte des bâtiments et équipements

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A- Identifier exactement les objectifs de conception des bâtiments d'élevage.	<ul style="list-style-type: none"> - Définir correctement l'objectif de conception des bâtiments d'élevage - Respecter les réglementations urbanistiques architecturales sanitaires et environnementales. - Vérifier la faisabilité économique
B- Caractériser correctement les bâtiments d'élevage.	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier correctement les paramètres du choix du site d'implantation - Expliquer correctement l'orientation - Définir judicieusement les matériaux de construction
C- Vérifier correctement les Bâtiments d'élevage et le bien-être des animaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Enumérer justement les conditions d'ambiance et bien-être des animaux - Définir exactement la démarche d'eco pathologie.
D- Identifier correctement les composantes d'une étable et ses équipements.	<ul style="list-style-type: none"> - Lister correctement les blocs d'une étable. - Préciser exactement le plan type d'une étable. - Enoncer correctement les équipements de l'étable.

MODULE 11**NOTIONS DE BASE DE L'ÉLEVAGE**

Code : FSP 04 Elev GB 02

Durée : 45 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence l'apprenant doit :

Appliquer les notions de base de l'élevage,

Selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent :

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

A Partir de :

- Simulations ou situations réelles
- Travail individuel ou en groupe
- Supervision et parrainage

À l'aide de :

- Différents types de bâtiment, installations et équipements.
- Outils et matériels d'élevage spécialisés
- Documentation technique
- Différents types d'aliments de bétail
- Produits vétérinaires nécessaires
- Animaux d'élevage disponible ou maquettes
- Consignes sur le travail à réaliser

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé, de sécurité et d'hygiène
- Respect des normes de protection de l'environnement
- Application des normes techniques

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Choisir les espèces et les races animales	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des besoins de l'entreprise - Identification précise des races animales - Choix judicieux des races aux conditions générales de l'exploitation
B. Appliquer les connaissances liées à l'anatomie et à la physiologie animale	<ul style="list-style-type: none"> - Identification précise de la conformation externe de l'animal - Identification précise de l'appareil digestif de l'animal - Identification précise de l'appareil reproducteur de l'animal - Diagnostic adéquat de l'état physiologique et comportemental de l'animal - Manipulation et intervention adéquate sur l'animal
C. Déterminer les besoins nutritionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Identification judicieuse des différents types d'aliments - Utilisation appropriée des différents documents de références alimentaires - Utilisation adéquate du système de calcul de rationnement
D. Déterminer les besoins en infrastructures et en équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Identification adéquate des différentes parties des bâtiments et annexes - Identification adéquate des différents équipements et installations - Détermination des besoins exacts des infrastructures et des équipements
E. Appliquer les connaissances liées à la prophylaxie animale	<ul style="list-style-type: none"> - Choix approprié des produits vétérinaires - Choix des méthodes de lutte en fonction des maladies et des parasites - Détermination exacte des doses - Manipulation précise et sécuritaire des animaux, des produits et du matériel d'élevage - Respect de la réglementation inhérente à la santé animale - Application correcte des différentes opérations d'entretien préventif des animaux

MODULE 12**CONDUITE D'UN ELEVAGE DE GROS BETAIL**

Code : FSP 04 Elev GB 03

Durée : 75 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit

Assurer la conduite d'un élevage de gros bétail

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

A Partir de :

- Simulations ou situations réelles
- Travail individuel ou en groupe
- Supervision et parrainage

À l'aide de :

- Différents types de bâtiment, installations et équipements
- Outils et matériels d'élevage spécialisés
- Documentation technique
- Différents types d'aliments de bétail
- Produits vétérinaires nécessaires
- Animaux d'élevage

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et d'hygiène au travail
- Respect de la réglementation en vigueur
- Respect des normes de protection de l'environnement
- Application des normes techniques
- Manifestation d'attitudes et de comportements professionnels relatifs à la production des animaux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Assurer les bonnes pratiques de la traite	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage adéquat du milieu de la traite - Préparation correcte de l'animal - Préparation correcte du système de la traite et de conservation - Réalisation convenable des procédés de la traite - Respect du temps et du délai de la traite - Conservation adéquate du lait
B. Assurer le contrôle laitier	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation correcte des méthodes de contrôle laitier - Pesée correcte de la production laitière - Prélèvement des échantillons de lait - Utilisation correcte du matériel et de l'appareillage - Évaluation correcte de la qualité - Mise en place correcte des mesures d'hygiène et de désinfection
C. Assurer la conduite d'un atelier d'engraissement	<ul style="list-style-type: none"> - Pesée juste des animaux - Évaluation correcte des résultats de l'engraissement
D. Analyser l'efficacité de la reproduction	<ul style="list-style-type: none"> - Détection efficace des chaleurs - Choix approprié des périodes de saillie - Diagnostic adéquat de la gestation - Préparation appropriée du local, de l'animal et du matériel pour la mise bas - Réalisation efficace de la mise bas - Évaluation correcte des résultats de la reproduction
E. Assurer l'alimentation rationnelle d'un troupeau	<ul style="list-style-type: none"> - Établissement correct d'un programme annuel d'alimentation - Calcul précis des rations alimentaires pour chaque groupe d'animaux - Préparation appropriée des aliments pour chaque groupe d'animaux - Distribution adéquate des rations alimentaires selon les quantités prévues
F. Assurer l'amélioration génétique des animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Choix judicieux des reproducteurs - Maîtrise des connaissances liées à la génétique - Choix approprié des méthodes de sélection et de croisement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
	<ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre rigoureuse de la démarche de sélection
G. Assurer un bon état sanitaire des animaux	<ul style="list-style-type: none">- Reconnaissance exacte des maladies et des états anormaux- Choix adéquat des méthodes de vaccination- Choix judicieux des produits vétérinaires- Application appropriée des soins généraux aux animaux- Respect judicieux des délais d'exécution des programmes prophylactiques- Évaluation correcte des résultats de la prophylaxie et des soins

MODULE 13**ENCADREMENT DES ELEVAGES DE GROS BETAIL**

Code : FSP 04 Elev GB 04

Durée : 60 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit

Encadrer les élevages de gros-bétail selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

À partir :

- Des consignes des formateurs
- Des élevages de la contée
- Lises des besoins relatifs à
 - L'alimentation
 - L'hygiène
 - La reproduction
 - La valorisation des sous-produits

À l'aide :

- De fiches techniques
- De matériels d'interventions
- De moyens de communications diverses

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales.
- Respect de la législation et de la réglementation en vigueur.
- Maîtrise approfondie des thèmes animés
- Utilisation correcte des techniques d'animation
- Évaluation juste des impacts positifs et négatifs.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A- Sensibiliser les éleveurs sur l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> - L'identification correcte des éleveurs à sensibiliser est réalisée. - Les besoins d'encadrement correctement bien identifiés. - Les thèmes de l'encadrement sont correctement conçus et agencés. - Le lieu, la date et l'heure de la séance de sensibilisation sont fixés. - Les éleveurs sont cordialement invités. - La méthodologie de l'animation et de la transmission est bien élaborée.
B- Inciter à valoriser les sous-produits d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - L'identification et la classification des sous-produits sont correctement réalisées. - Les effets néfastes des sous-produits sur la santé et sur l'environnement sont répertoriés. - Les arguments sur les opérations de valorisation financière, agricole et énergétique des sous-produits d'élevage sont correctement présentés.
C- Motiver les éleveurs à assurer une bonne alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Le système d'alimentation utilisé par l'éleveur est correctement examiné. - Les imperfections du système d'alimentation sont identifiées, répertoriées et hiérarchisées. - L'amélioration du système d'alimentation en place est suggérée. - Un plan de suivi des activités d'amélioration du système d'alimentation est conjointement arrêté et adopté.
D- Faire respecter les normes de reproduction par spéculation	<ul style="list-style-type: none"> - Le cycle de reproduction est bien expliqué et son importance présentée. - Le sex-ratio est bien expliqué dans ses proportions et son importance. - Le danger de la consanguinité non contrôlée est bien présenté aux éleveurs.

MODULE 14**GESTION DES APPROVISIONNEMENTS**

Code : FSP 04 Elev GB 05

Durée : 45 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence l'apprenant doit :

Gérer les approvisionnements

Selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent :

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

A partir :

- D'une mise en situation
- D'études cas
- Procédure d'approvisionnement et d'achat de l'entreprise
- L'état des stocks
- Modèles de bon de commande et de bon de livraison
- Liste de fournisseurs avec leurs produits, leurs tarifs et leurs conditions
- Répertoires et de catalogues

A l'aide de :

- Logiciel de gestion des stocks
- Outils de communication

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé, de sécurité et d'hygiène
- Respect des normes de protection de l'environnement
- Application des normes techniques

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A Anticiper les besoins de la clientèle	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse juste des rapports de vente - Analyse juste de l'évolution des tendances de la clientèle - Estimation juste du marché potentiel de l'entreprise - Prise en considération des résultats antérieurs
B Sélectionner des produits et des fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation efficace des répertoires et de l'historique des fournisseurs - Précision des caractéristiques des fournisseurs et des produits - Appréciation juste de la qualité du service des fournisseurs - Pertinence de la sélection
C Établir un programme prévisionnel d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Classification correcte des produits - Choix approprié du modèle de gestion du stock - Estimation correcte des approvisionnements par variable
D Commander des approvisionnements	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des délais d'approvisionnement - Respect des priorités - Précision des données de la commande
E Gérer les risques d'accumulations et de ruptures des stocks	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination juste des priorités en fonction des campagnes et des périodicités - Suivi rigoureux des mouvements et des dates de péremption - Anticipation juste des ruptures et des accumulations - Établissement de mesures appropriées au maintien du niveau des stocks - Établissement de mesures appropriées à la rotation des stocks
F Conseiller sur l'entreposage	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils pertinents sur le rangement des intrants, matériels et produits de la ferme destinée à la commercialisation - Respect des normes de santé et de sécurité - Conseils pertinents sur les conditions de conservation des intrants et produits

MODULE 15**EXAMEN DES ANIMAUX ET DES VIANDES**

Code : FSP 04 Elev GB 06

Durée : 45 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit

Réaliser l'examen ante mortem et post-mortem selon la spéculation selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

À partir :

- Des consignes du formateur.
- D'animaux
- Des produits du flux technologique d'abattage ;

À l'aide :

- Des informations relatives à l'origine de l'animal
- Du matériel nécessaire
- Des vêtements requis

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales.
- Respect de la législation et de la réglementation en vigueur.
- Examen correcte de l'animal
- Examen correct de la carcasse
- Examen correcte d'organes

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A- Apprécier l'état de l'animal	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation correcte de l'animal. - Examen correcte de l'animal.
B- Apprécier l'état de la carcasse	<ul style="list-style-type: none"> - La carcasse est disposée conformément aux prescriptions. - Chaque aspect de la carcasse est examiné conformément aux prescriptions. - Le sort de la carcasse est correctement arrêté.
C- Décrire les organes normaux	<ul style="list-style-type: none"> - Les aspects de la description sont correctement déterminés. - La description des organes est correctement hiérarchisée. - Chaque organe est correctement décrit.
D- Examiner les organes	<ul style="list-style-type: none"> - Les aspects de l'examen sont correctement déterminés. - Toute anomalie est examinée profondément conformément aux prescriptions. - Au terme de l'examen, les organes sont classés conformément aux prescriptions

MODULE 16**GESITION DES DECHETS D'ABATTAGE**

Code : FSP 04 Elev GB 07

Durée : 45 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit

Gérer les déchets d'abattage

Selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

À partir :

- Des consignes du formateur
- D'une situation réelle

À l'aide :

- De matériel de nettoyage après l'abattage
- De matériel de rassemblement et de destruction des déchets
- Des produits nécessaires à la destruction ou à la dénaturation

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales.
- Respect de la législation et de la réglementation en vigueur.
- Ramassage correcte des déchets
- Canalisation appropriée des effluents
- Incinération et dénaturation correctes les déchets solides

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A- Identifier les types de déchets d'abattage	<ul style="list-style-type: none"> - Énumération juste des types de déchets solides - Énumération juste des déchets liquides.
B- Rassembler les déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation correcte du matériel de ramassage - Ramassage approprié des déchets selon leur origine et leur nature.
C- Canaliser les effluents vers les puits perdus	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification juste des canalisations et des puits 3.2 Surveillance rigoureuse de l'écoulement des effluents
D- Incinérer ou dénaturer les déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination juste de la technique de destruction des déchets solides - Surveillance rigoureuse de L'opération de l'incinération des déchets.
E-Valoriser les déchets d'abattage	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation correcte des déchets solides - Valorisation correcte des déchets liquides

MODULE 17**SORT DE LA VIANDE**

Code : FSP 04 Elev GB 08

Durée : 45 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit

Décider du sort de la viande selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

À partir :

- Des consignes du formateur
- La carcasse et les viscères après examen post mortem

À l'aide :

- L'estampille et l'encre
- Les formulaires et documents à délivrer au propriétaire
- Les textes juridiques

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales.
- Respect de la législation et de la réglementation en vigueur.
- Caractérisation correcte de la carcasse et des organes.
- Application judicieuse des textes réglementaires relatifs au sort de la viande.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A- Livrer la viande	<ul style="list-style-type: none">- Les qualités organoleptiques sont correctement examinées- La viande est livrée conformément aux prescriptions.
B- Saisir la viande	<ul style="list-style-type: none">- Les anomalies conduisant à la saisie sont correctement listées.- Les types et les conditions de saisie sont présentés conformément aux prescriptions.- La destination de la viande saisie est correctement décidée.

MODULE 18**GERER LES CUIRS**

Code : FSP 04 Elev GB 09

Durée : 45 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit

Gérer les cuirs

Selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

A réaliser en situation réelle (à l'abattoir)

A partir :

- Des consignes du formateur
- Des bacs de saumurage ou de picklage
- Des claies montées.

A l'aide :

- Des produits nécessaires à la destruction ou à la dénaturation
- Des cuirs verts

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales.
- Séchage correcte des cuirs
- Stockage approprié des cuirs

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A- Sécher les cuirs	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition et montages justes du séchoir. - Choix correcte de la technologie de séchage. - Réalisation adéquate des opérations de séchage.
B- Catégoriser les cuirs	<ul style="list-style-type: none"> - Fixation correcte des critères de classement. - Détermination exacte des catégories des cuirs. - Classement judicieux des peaux.
C- Stocker les cuirs	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination exacte des conditions de stockage. - Choix judicieux du lieu de stockage

MODULE 19**EXAMEN DES VIANDES FORAINE ET DES GIBIERS**

Code : FSP 04 Elev GB 10

Durée : 45 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit

Examiner les viandes foraines et les gibiers selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

À partir :

- Situation réelle (à l'abattoir)

À l'aide :

- Viandes foraines et/ou gibiers dans leur emballage
- Véhicule ayant servi à leur transport

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales.
- Respect de la législation et de la réglementation en vigueur.
- Contrôle correcte de la viande.
- Décision conforme aux prescriptions quant au sort de la viande

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A- Contrôler les propriétés organoleptiques	<ul style="list-style-type: none"> - Liste correcte des propriétés organoleptiques. - Examen judicieux de chaque propriété organoleptique.
B- Apprécier l'état de souillure de la viande	<ul style="list-style-type: none"> - Appréciation conforme du degré de souillure de la viande sous examen - Décision du technicien conforme aux prescriptions.
C- Contrôler les moyens et les conditions de transport	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification conforme aux prescriptions des conditions hygiéniques du moyen et des conditions de transport. - Prise de sanctions conformes aux prescriptions.
D- Apprécier l'étanchéité de l'emballage	<ul style="list-style-type: none"> - Appréciation correcte de la qualité de l'emballage. - Prise de sanctions conformes aux prescriptions.
E- Livrer ou saisir la viande	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification minutieuse de salubrité de la viande livrée. - Décision correcte du sort de La viande

MODULE 20**SAUVEGARDE DE LA SANTE PUBLIQUE**

Code : FSP 04 Elev GB 11

Durée : 45 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit
Sauvegarder la santé publique selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

À partir :

- D'une situation réelle

À l'aide :

- De denrées alimentaires fraîches, conservées et transformées ;
- De documents administratifs et vétérinaires de ces denrées.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales.
- Respect de la législation et de la réglementation en vigueur.
- Vérification correcte des denrées alimentaires d'origine animale
- Vérification correcte des documents administratifs et vétérinaires.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A- Caractériser les conditions hygiéniques de préparation, de transport, de conservation et d'étalage des denrées alimentaires d'origine animale	- Application correcte des mesures hygiéniques, dans la manipulation des denrées alimentaires d'origine animale.
B- Vérifier les qualités organoleptiques des échantillons	- Prélèvement correcte des échantillons. - Caractérisation précise des qualités organoleptiques. - Examen conforme aux prescriptions des qualités organoleptiques. - Conclusion appropriée après vérification des qualités organoleptiques
C- Contrôler les documents administratifs et vétérinaires d'origine et d'accompagnement	- Répertoire et description précis des documents administratifs et vétérinaires d'origine et d'accompagnement. - Description correcte des étapes et motifs du contrôle. - La réglementation sur la délivrance et l'exhibition des documents est expliquée.

MODULE 21**CONTROLE DES ETABLISSEMENTS CONNEXES**

Code : FSP 04 Elev GB 12

Durée : 45 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit

Contrôler les établissements connexes selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

À partir :

- Des consignes du formateur
- D'une situation ; d établissements connexes

À l'aide :

- De matériels, d'instruments, d'appareils et de matériaux nécessaires ;
- De documents administratifs.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales.
- Respect de la législation et de la réglementation en vigueur.
- Examen correcte des établissements connexes.
- Examen correcte des abattoirs.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A- Inspecter les officines vétérinaires, boucheries, charcuteries, tanneries, provenderies...	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents Etablissements connexes sont correctement définis. - L'implantation, l'exploitation et l'hygiène de chaque établissement sont conformes aux normes. - La réglementation sur la délivrance et l'exhibition de certificats est expliquée conformément aux prescriptions.
B- Inspecter les abattoirs et les aires d'abattages	<ul style="list-style-type: none"> - L'abattoir et l'aire d'abattage sont correctement définis. - Les normes d'implantation, d'exploitation et d'hygiène sont correctement présentées. - Les sanctions, au terme de l'inspection, sont prises correctement.
C- Prélever et examiner les échantillons	<ul style="list-style-type: none"> - L'échantillon est correctement défini. - Les modalités de prélèvement, de quantification, d'emballage et de conservation d'un échantillon sont conformément présentées. - Le protocole d'examens à réaliser sur un échantillon est correctement déterminé. - Les conclusions, au terme de l'examen d'un échantillon, sont conformément présentées.

MODULE 22**MOUVEMENT DES ANIMAUX**

Code : FSP 04 Elev GB 13

Durée : 45 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence, le stagiaire doit

Surveiller les mouvements des animaux et des produits selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Individuellement

À partir :

- Des consignes du formateur
- D'une situation réelle

À l'aide :

- De matériels, des instruments, nécessaires ;
- Des fiches techniques et administratives.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes environnementales.
- Respect de la législation et de la réglementation en vigueur.
- Délivrance correcte des certificats sanitaires
- Démonstration des qualités civiques et morales.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A- Délivrer ou contrôler les certificats d'origine et de santé des animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Les certificats d'origine de santé sont correctement présentés et décrits. - La rédaction des certificats et les étapes du contrôle sont conformes aux prescriptions. - La réglementation sur la délivrance et l'exhibition des certificats est expliquée conformément aux prescriptions.
B-Organiser la quarantaine	<ul style="list-style-type: none"> - La quarantaine est correctement définie. - La durée de la quarantaine est correctement déterminée. - Les conditions de déclaration de fin de la quarantaine sont conformément présentées.
C- Contrôler les moyens et les conditions de transport des animaux et des produits animaux	<ul style="list-style-type: none"> - La réglementation par rapport au transport des animaux et des produits animaux est correctement présentée. - Correcte description des véhicules destinés à transporter les produits animaux. - Le barème de sanctions, en cas d'infraction en la matière est correctement appliqué. - Les vertus civiques et morales sont manifestes

MODULE 23**STAGE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

Code : FSP.Elev GB 14

Durée : 150 heures

OBJECTIF OPÉRATIONNEL**COMPORTEMENT ATTENDU**

Pour démontrer sa compétence le stagiaire doit être capable de

S'initier en milieu professionnel

selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent :

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel
- À partir de :
 - De directives
 - De la collecte et de l'exploitation de l'information en milieu de stage
- À l'aide :
 - De ses acquis antérieurs
 - Des documents produits par le stagiaire
 - De la présentation de son expérience de stage

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
- Respect du processus de travail
- Respect de l'intégrité des biens de l'entreprise
- Productions écrites et orales de qualité

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	
PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
P. Préparer son séjour en milieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Participation active aux activités de préparation - Prise en compte des consignes de déroulement du stage - Contact affirmatif du lieu de stage
Q. Respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Respect rigoureux des règles internes de l'entreprise (assiduité, ponctualité et respect de la hiérarchie). - Travail en équipe harmonieux ou respect de l'autre lors du travail en équipe
R. Observer et participer aux activités en milieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Observation précise du contexte de travail. - Observation juste de divers aspects du métier - Participation correcte de tâches professionnelles
S. Remplir les documents de stage	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier journal rempli correctement - Rédaction correcte et complète du rapport
T. Présenter oralement son expérience de stage	<ul style="list-style-type: none"> - Explication correcte des apprentissages réalisés en stage